

Rapport d'activité
2025

Fondation du patrimoine

Donnons un avenir à notre histoire



FONDATION



DU
PATRIMOINE

“

2025 aura été une année exceptionnelle pour la Fondation du patrimoine.

Avec 168,1 millions d'euros de ressources mobilisées et 3 581 projets soutenus partout en France, la Fondation a connu le plus haut niveau d'activité de son histoire. Derrière ces résultats, il y a avant tout un formidable élan collectif : celui de 86 500 donateurs, de nos mécènes, de nos partenaires, et bien sûr du succès populaire du Loto du patrimoine avec Stéphane Bern, FDJ UNITED et le ministère de la Culture.

Il y a aussi l'engagement irremplaçable de nos 1 385 bénévoles. En sept ans, leur nombre a triplé. Partout sur le terrain, ils repèrent, accompagnent, défendent des projets qui redonnent vie à nos villages, nos paysages et nos monuments. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.



Guillaume Poitrinal • Président

La mobilisation de tous va rester essentielle car le défi reste immense. Selon l'Observatoire du patrimoine non protégé, plus de 67 000 édifices sont aujourd'hui en péril. Derrière chaque église, chaque moulin, chaque théâtre ou chaque maison ancienne à sauver, il y a une part de notre histoire commune qui va se jouer. À la Fondation, nous faisons un choix, celui de la transmission. Et à chaque sauvetage, c'est un levier de fierté, d'attractivité et de cohésion pour tout un territoire que nous actionnons.

La restauration du patrimoine n'est pas une nostalgie : c'est un projet d'avenir.

À l'approche du trentième anniversaire de la Fondation en 2026, nous continuerons donc à nous mobiliser pour sauver davantage de lieux, transmettre davantage de savoir-faire et rassembler toujours plus largement autour de cette cause profondément française.

”



Alexandre Giuglaris • Directeur général



01 Notre raison d'être

- 06 Nos objectifs
- 07 Nos impacts
- 10 La Fondation de tous les patrimoines



02 Nos missions

- 13 Alerter sur le patrimoine
- 14 Sauver le patrimoine en péril
- 18 Protéger le patrimoine religieux
- 20 Notre-Dame de Paris, un an après sa réouverture
- 21 Mettre en mouvement le patrimoine des transports
- 22 Encourager l'éco-restauration du bâti
- 24 Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité
- 28 Valoriser le patrimoine touristique local
- 30 Développer l'emploi, la transmission et l'insertion
- 31 Transmettre des savoir-faire



03 Nos résultats 2025

- 32 Nos ressources et emplois
- 34 Quelques chiffres-clés

04 Notre organisation

- 37 Les équipes
- 38 La gouvernance
- 40 Les fondations abritées
- 43 Nos bureaux en région
- 44 S'engager à la Fondation, des missions pour tous



05 Nos aides

- 47 Notre ingénierie financière
- 50 Les collectes de dons
- 54 Le label de la Fondation du patrimoine
- 55 Les legs, donations et assurances-vie
- 56 Le mécénat d'entreprise
- 60 Les aides publiques

01

Notre raison d'être



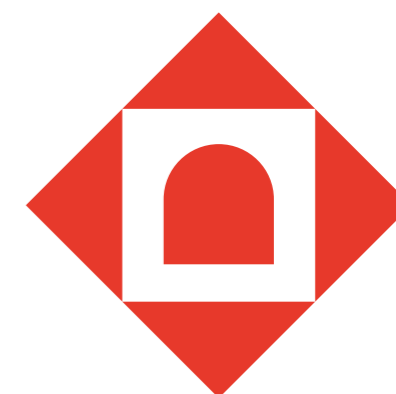
Véritable repère du paysage bastiais, le clocher de la cathédrale Sainte-Marie de Bastia (Haute-Corse), édifice baroque du XVII^e siècle culminant à 38 mètres, est aujourd'hui fortement dégradé et nécessite une restauration complète pour être préservé.

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine est le partenaire naturel des propriétaires, qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui se mobilisent pour rendre la France plus belle et plus durable.

Levier d'attractivité territoriale, de développement économique et de cohésion sociale, le patrimoine nous accompagne dans toute sa diversité. Les actions de la Fondation en faveur du patrimoine bâti sont indissociables des paysages dans lesquels elles s'inscrivent, des emplois et du lien social qu'elles contribuent à créer.

Grâce au soutien des donateurs et de bénévoles partout en France, nous fédérons les énergies publiques et privées pour que notre patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de dialogue, de découverte, d'éducation et de lien social. C'est ainsi que la friche industrielle devient médiathèque, l'ancien château école communale et le mur d'enceinte chantier d'insertion.

Ces résultats sont d'abord le fruit de celles et ceux qui font confiance et soutiennent la Fondation du patrimoine depuis 1996.



Nos objectifs



Sauver

le patrimoine



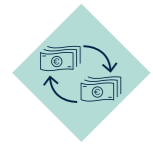
Permettre

l'accès à la culture pour tous



Transmettre

aux générations futures



Développer

l'économie locale



Créer

des emplois



Fort d'Ambleteuse (Pas-de-Calais) © MyPhotoAgency / Éric Dauchelle



Église de Montchauvet (Yvelines) © Lienoth Passot



Restauration de la cathédrale Notre-Dame à Lescar (Pyénées-Atlantiques) © Ville de Lescar

Nos impacts

La Fondation du patrimoine œuvre pour la préservation et la valorisation de tous types de patrimoines, contribuant ainsi à un avenir durable et à la dynamisation des territoires. Par ses actions, elle favorise l'environnement, le développement économique local et la cohésion sociale, en créant des synergies entre les territoires et leurs habitants.

L'impact environnemental

FAVORISER UN AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Les actions de la Fondation contribuent à la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. Préserver le patrimoine bâti, c'est également **favoriser l'utilisation d'éco-matériaux issus de filières locales, améliorer l'efficacité énergétique** et préserver la biodiversité abritée dans le bâti ancien. La Fondation du patrimoine contribue également à la préservation de l'environnement en **sauvegardant le patrimoine naturel et les paysages** : les espaces naturels, les écosystèmes et les espèces animales et végétales menacées de disparition.

Objectifs du projet

- ◆ Préserver un site naturel très fréquenté au cœur de la ville par des actions de replantation et de protection des berges
- ◆ Garantir l'accessibilité du site dans le respect de la biodiversité présente

Renaturation des berges du Lez dans le Grand Parc de Lunaret à Montpellier (Hérault)

Programme Patrimoine naturel et Biodiversité : 90 000 €
Collecte de dons : plus de 4 000 € à ce jour

L'impact **social**

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



Rassemblement autour de la maison "Kasper" à Mur-de-Barrez (Aveyron)

Collecte de dons: plus de 22 000 €

Restaurer le patrimoine, c'est lui redonner vie et trouver de nouveaux usages qui permettent à chacun de se réapproprier le patrimoine local. La mobilisation autour de la restauration de sites importants pour les habitants du territoire permet de **fédérer différents acteurs locaux autour d'un même projet et de créer de l'engagement citoyen**. C'est le cas de la ferme de la Grande-Frinière à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine) : construite en bauge et en pierre de schiste, cette ferme emblématique du Pays de Rennes deviendra un pôle d'artisanat, d'agriculture et d'apprentissage,

réunissant artisans, formations à la construction durable et événements culturels, au service du lien social et de la transmission des savoir-faire. Sauver des édifices du péril permet également de recréer des lieux de vie et de socialisation, comme la maison "Kasper" à Mur-de-Barrez (Aveyron), qui sera restaurée après des décennies d'abandon et de dégradation. Sa réhabilitation redonnera vie au cœur historique de ce village, en créant un lieu de rassemblement ouvert à tous, accueillant manifestations culturelles et marché hebdomadaire.

L'impact **économique**

FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS DURABLES

La restauration de sites patrimoniaux est un formidable levier de développement économique des territoires, du fait du **maintien ou de la création d'emplois locaux**, ou du **développement de nouvelles activités économiques** dans des sites restaurés. Par exemple, la manufacture de couvertures et de molletons de Thizy-les-Bourgs (Rhône), longtemps désaffectée, abrite désormais l'ecomusée du Haut-Beaujolais. Ouvert au public depuis les Journées européennes du patrimoine 2025, il permet notamment aux visiteurs de découvrir les machines et dessins textiles au cœur de l'activité industrielle passée du site, et propose des dispositifs audiovisuels immersifs pour mieux la comprendre. Le site accueille également une salle de conférences, un espace pédagogique, un Fab Lab et une Micro-Folie.

Rendre la France plus belle en préservant ses monuments et ses paysages, c'est aussi **favoriser le développement de l'attractivité touristique** dans les territoires. Ainsi, la Maison de Pierre Loti à Rochefort (Charente-Maritime) a pu rouvrir ses portes en juin 2025, après 13 ans de fermeture. Le site a immédiatement rencontré le succès escompté auprès des visiteurs, avec 11 000 billets vendus en 1 mois, soit près de la moitié du nombre accueilli annuellement avant travaux, et 13 visites guidées quotidiennes complètes jusqu'à décembre 2025.

Loto du patrimoine: 300 000 €
Mécénat d'entreprise: 60 000 € dont 10 000 € du club de mécènes du Rhône

Manufacture de couvertures et de molletons de Thizy-les-Bourgs (Rhône)





Belfroi d'Hesdin (Pas-de-Calais)
© MyPhotoAgency / Alexandre Lard



Pont Saint Roch de Feliceto (Haute-Corse)
© Nicolas Colombani



Maison Martin-Valliamée à Saint-André (La Réunion)
© MyPhotoAgency / Julian Apavou



Bois de Franqueville à Bizanos (Pyrénées-Atlantiques)
© MyPhotoAgency / Florent Husson



Grange dimière du château du Riou à Villeneuve-sur-Ailier (Allier)
© La Fabrique d'Architecture



Maison-atelier de Jean Linard à Neuville-sur-Clochers (Cher)
© Fondation du patrimoine



Église de Saint-Denis-d'Oleron (Charente-Maritime)
© Mairie de Saint-Denis-d'Oleron

La Fondation de tous les patrimoines



Pigeonnier du Palais-sur-Vienne (Haute-Vienne)
© Philippe Manteau



Chapelle Saint-Sébastien de Dambach-la-Ville (Bas-Rhin)
© Ville de Dambach



Moulin de l'Adrech à La Garde-Freinet (Var)
© Fondation du patrimoine



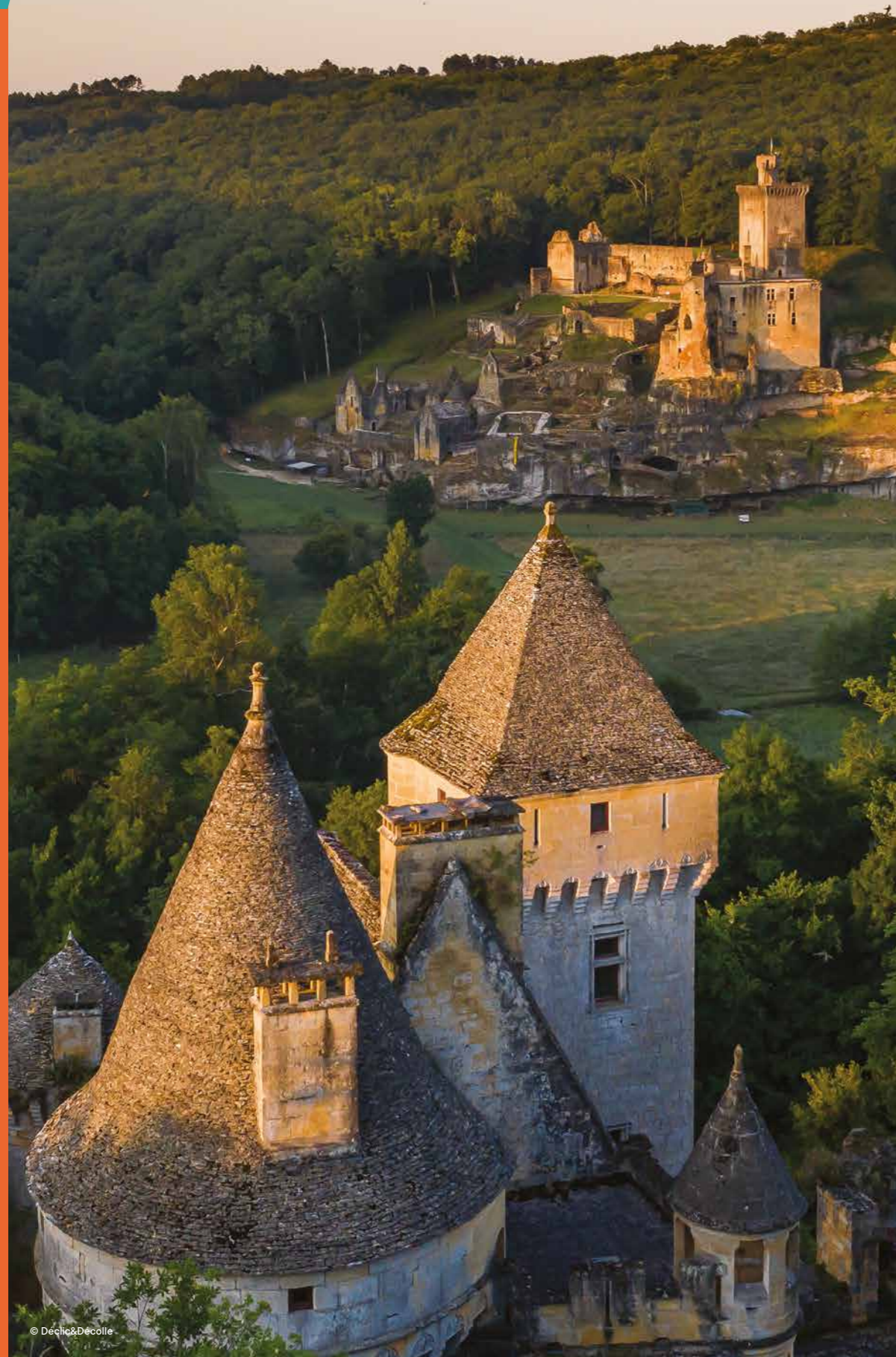
Fort de la Platte à Bourg-Saint-Maurice (Savoie)
© P. de Bréuck



Gazelle Paul-Émile aux Sables d'Olonne (Vendée)
© Association La Gazelle Paul-Émile

Ensevelie durant de nombreux siècles sous la végétation, l'ancienne chapelle du château de Commarque aux Eyzies (Dordogne), en partie troglodytique, a été redécouverte grâce à des travaux de dégagement et des fouilles archéologiques. Sa structure est fragilisée par les infiltrations et sa toiture en lauze a besoin d'être restaurée.

Collecte de dons : plus de 52 000 € à ce jour
Programme Patrimoine roman : 17 000 €
Aide directe de la Fondation : 10 000 €



Alerter sur le patrimoine

AVEC L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

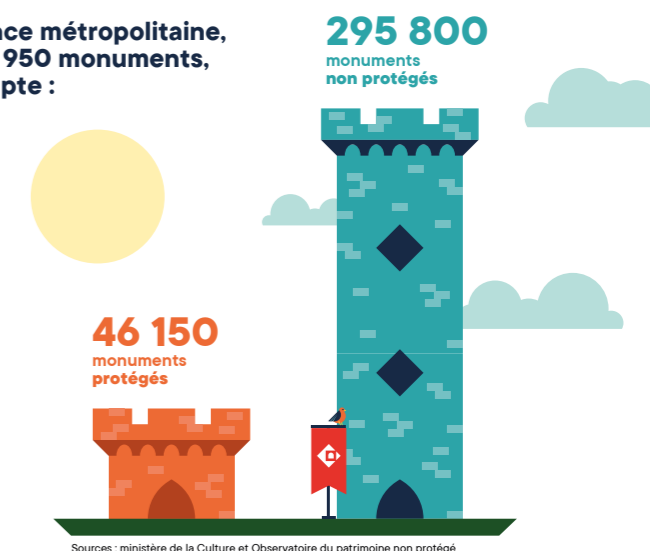
En 2025, la Fondation du patrimoine a lancé l'Observatoire du patrimoine non protégé et a livré un premier estimatif faisant notamment apparaître, pour la France métropolitaine :

- ▶ 295 800 monuments patrimoniaux non protégés au titre des monuments historiques
- ▶ 67 400 monuments patrimoniaux non protégés en état critique.

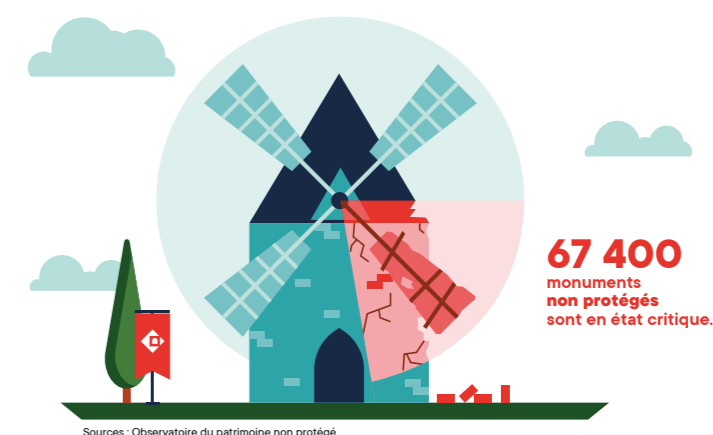
Cette première estimation a été réalisée en sollicitant le concours et la contribution des principales organisations et associations du patrimoine, des préfetures et du ministère de la Culture. Ces chiffres seront actualisés et affinés, chaque année, afin de suivre l'évolution de ce patrimoine fragile, de mieux orienter les politiques publiques et les actions de sauvegarde et de mesurer les progrès accomplis.

Peu connus et insuffisamment inventoriés, des dizaines de milliers d'édifices patrimoniaux ne bénéficient d'aucune protection juridique. Souvent situés en milieu rural, ils contribuent pourtant à l'exception culturelle française, au développement économique et au lien social. L'Observatoire du patrimoine non protégé apporte pour la première fois une vision d'ensemble et se présente comme un nouvel outil permettant de **savoir, alerter et mobiliser** les décideurs et le grand public sur la nature et l'ampleur des besoins liés à ce patrimoine.

En France métropolitaine, sur 341 950 monuments, on compte :



En France métropolitaine, sur 295 800 monuments non protégés :



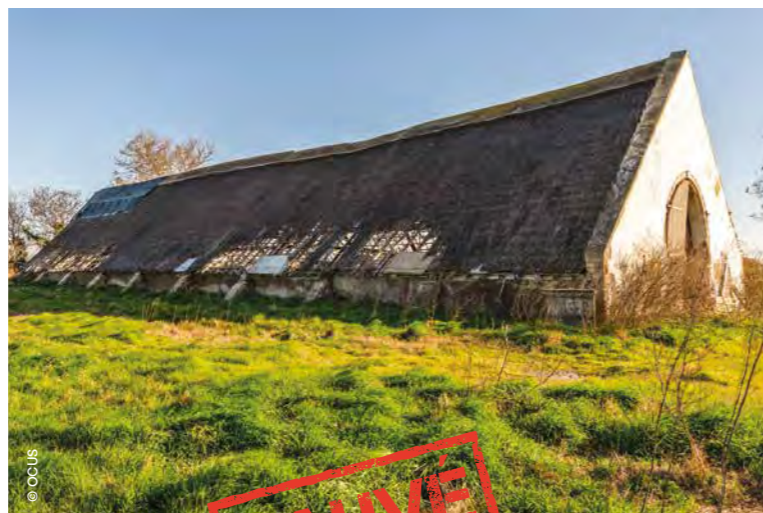
Sauver le patrimoine en péril

MISSION
STÉPHANE
BERN



AVEC LE LOTO DU PATRIMOINE ET STÉPHANE BERN

Avec plus de 1 050 sites sélectionnés, dont 120 en 2025, la **Mission pour le patrimoine en péril**, confiée à Stéphane Bern et opérée au quotidien par les équipes de la Fondation du patrimoine, a révélé l'intérêt du grand public pour la richesse et la diversité du patrimoine local. En témoigne le succès du Loto du patrimoine commercialisé par FDJ UNITED qui, depuis sa création, a apporté 210 M€. Au total, la Mission pour le patrimoine en péril a mobilisé plus de 380 M€ grâce au Loto, au mécénat d'entreprise dont le Fonds AXA pour le Progrès humain, aux collectes de dons et aux crédits du ministère de la Culture. Huit ans après le lancement de la Mission, les résultats parlent d'eux-mêmes. **70 % des sites sont d'ores et déjà sauvés (280 chantiers sont en cours et 500 sont terminés).**



SAUVÉ

Les travaux de réfection de la charpente et de la couverture en sagne (roseau) de la **bergerie de la Favouillane à Port-Saint-Louis-en-Rhône** (Bouches-du-Rhône) sont achevés. Cette construction constitue le dernier témoignage d'une architecture camarguaise traditionnelle.

Loto du patrimoine : 188 000 €



Attaqué par la méréule, le **château de Montmuran aux Iffs** (Ille-et-Vilaine), classé monument historique, nécessite d'importants travaux d'urgence. En 2020, la charpente de sa plus ancienne tour (XII^e siècle) s'est effondrée dans l'ancienne chambre du chevalier Bertrand du Guesclin qui fut châtelain de Montmuran pendant six ans, jusqu'à sa mort en 1380.

Loto du patrimoine : 300 000 €

Chef-d'œuvre d'architecture civile et militaire, le pont Valentré de Cahors (Lot) doit être bientôt restauré. Ce pont fortifié construit au XIV^e siècle est un haut lieu de légendes, comme celle du diable qui aurait aidé sa construction. Classé monument historique, il a joué un rôle stratégique pendant la guerre de Cent Ans.

Collecte de dons : plus de 81 000 € à ce jour
Loto du patrimoine : 500 000 €
Mécénat d'entreprise : 70 000 €
Programme Patrimoine et Tourisme local : 70 000 €

“ Le soutien de la Fondation du patrimoine et du Loto du patrimoine, apporté à la restauration du Pont Valentré, monument emblématique de la Ville de Cahors et de la Région Occitanie, a suscité un formidable élan de générosité auprès des donateurs. Cette mobilisation permet aujourd’hui à notre pont emblématique de retrouver toute sa splendeur et de continuer à faire rayonner notre territoire. ”

Vivien Coste, Maire de Cahors
Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors

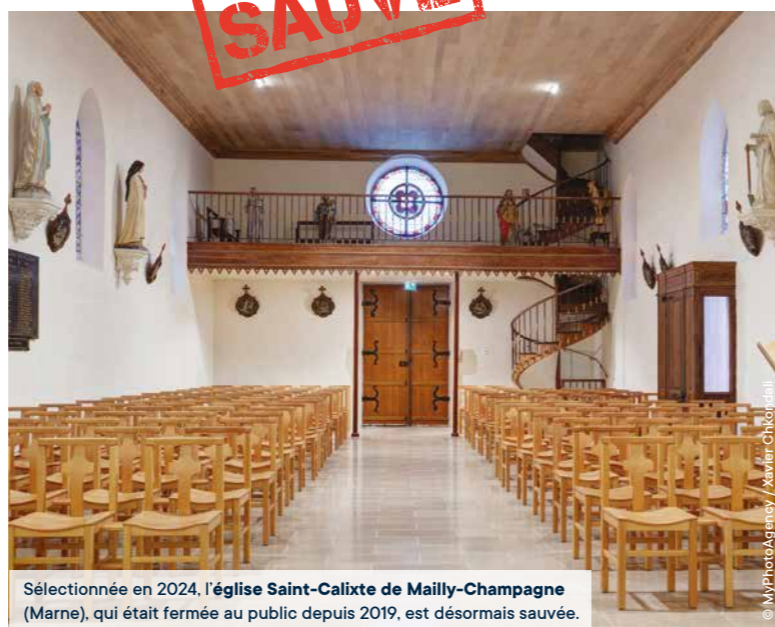
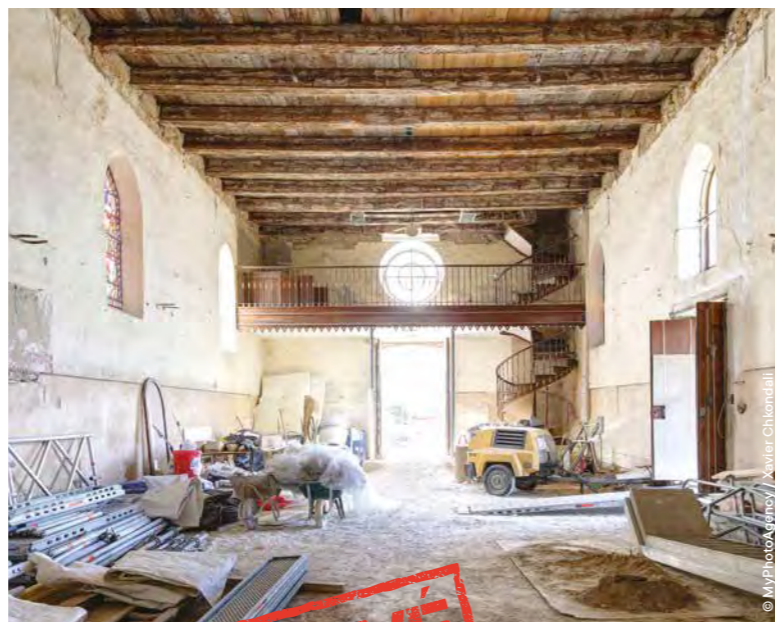


Protéger le patrimoine religieux

FAIRE BATTRE LE CŒUR DE NOS VILLAGES

Des centaines de lieux de culte, toutes confessions confondues, sont actuellement en péril en France. Forte de plus de 8 000 édifices religieux soutenus depuis 30 ans, la Fondation du patrimoine fait de la sauvegarde et de la transmission de ce patrimoine une priorité de son action territoriale.

En septembre 2023, la Fondation du patrimoine a été chargée par le président de la République de collecter des dons en faveur du **patrimoine religieux des villages**. Ces dons bénéficiaient d'un taux de défiscalisation renforcé à 75 % jusqu'au 31 décembre 2025, identique à celui mis en œuvre pour Notre-Dame de Paris. Cette mesure incitative a permis de mobiliser plus de 30 M€ auprès de plus de 100 000 donateurs. L'édition 2025 a notamment soutenu des dépenses d'ingénierie, en vue d'un accompagnement efficace des communes concernées dans leurs projets. 103 nouveaux projets ont été sélectionnés cette année, dont l'église Saint-Pierre d'Ourjout à Bordes-Uchentein (Ariège), qui bénéficiera d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, permettant de mettre en sécurité l'édifice.



Sélectionnée en 2024, l'église Saint-Calixte de Mailly-Champagne (Marne), qui était fermée au public depuis 2019, est désormais sauvée.

Collecte nationale patrimoine religieux des villages : 100 000 €
Collecte de dons : plus de 99 000 € à ce jour
Aide directe de la Fondation : 23 700 €

Le programme Patrimoine roman

Soutenu par IDI et de généreux donateurs, il est dédié à la sauvegarde de l'architecture romane. 6 projets remarquables ont été distingués lors de cette 3^{ème} édition, dont la chapelle du château de Commarque aux Eyzies (Dordogne) (cf. page 12).

Le programme Patrimoine juif

En 2025, la Fondation du patrimoine a lancé le programme Patrimoine juif, grâce au mécénat de la Fondation Edmond J. Safra, afin de soutenir la conservation et la restauration des édifices liés à l'histoire juive en France. Le comité de sélection de ce programme, notamment composé d'experts et de spécialistes de l'histoire du judaïsme, a retenu sept projets pour cette première édition dont la synagogue consistoriale de Metz.



Inauguration de la synagogue consistoriale de Metz (Moselle)

Collecte de dons : 89 728 €
Programme patrimoine juif : 150 000 €
Mécénat d'entreprise : 10 000 € du club de mécènes de Moselle
Aide directe de la Fondation : 15 000 €

Le prix Sésame

En 2025, la Fondation du patrimoine a dévoilé les 11 lauréats de la 3^{ème} édition du prix Sésame, créé grâce au soutien financier de la Fondation Jericho et de différents mécènes, pour encourager des initiatives consensuelles au sein d'édifices religieux. 8 projets ont été récompensés pour des usages compatibles avec une fonction culturelle, à l'image de la synagogue de Thann (Haut-Rhin) dont une pièce abritera une bibliothèque au fonds yiddish. 3 autres ont été distingués pour un changement d'usage, comme l'ancienne chapelle des Trois-Marie à Vitry (Ille-et-Vilaine) qui accueille un atelier de restauration de peinture.



Chapelle des Trois-Marie à Vitry (Ille-et-Vilaine)

Prix Sésame : 20 000 €
Aide directe de la Fondation : 10 000 €

Notre-Dame de Paris, un an après sa réouverture

LE CHANTIER CONTINUE

Après cinq années de chantier, la cathédrale a retrouvé sa flèche, ses volumes, la splendeur de ses décors et sa place au cœur de la vie parisienne. Cette réussite est le fruit d'un élan de générosité sans précédent, porté par plus de 340 000 donateurs et mécènes, dont 70 % ont fait un don via la Fondation du patrimoine.

Depuis, de la flèche aux tours, du chevet aux arc-boutants, les compagnons poursuivent leur travail avec la même exigence et la même passion. La restauration se poursuit, et chaque étape permet de préserver ce chef-d'œuvre pour les générations futures.



© David Bordes / Rebâtir Notre-Dame de Paris

Les 16 statues monumentales des Apôtres et des Évangélistes ont retrouvé leur place au pied de la flèche après leur restauration en atelier.



Un escalier en chêne massif à double révolution, le plus grand de ce type jamais construit, permet d'accéder à nouveau dans les tours.



© David Bordes / Rebâtir Notre-Dame de Paris

© David Bordes / Rebâtir Notre-Dame de Paris

Mettre en mouvement le patrimoine des transports

FAIRE REVIVRE LA MÉMOIRE DES MOYENS DE TRANSPORT ANCIENS

Locomotives, avions, bateaux, voitures de collection... Ces témoins du passé racontent l'histoire des mobilités et des progrès techniques à travers les époques. La Fondation du patrimoine s'engage à préserver et restaurer ces patrimoines en mouvement afin de permettre aux générations futures de découvrir et de comprendre l'évolution des transports.

En 2025, la Fondation du patrimoine et la MIF (Mutuelle d'Ivry la Fraternelle) ont célébré leurs 10 ans

de partenariat : un engagement qui a bénéficié à 33 projets de restauration du patrimoine ferroviaire depuis 2015.

Motul, engagé depuis 2008 en faveur de la sauvegarde du patrimoine motorisé, a soutenu la restauration de huit nouveaux véhicules en 2025.

 Mécénat d'entreprise : 8 000 € de la MIF
Collecte de dons : près de 6 000 € à ce jour

La chaudière de la locomotive à vapeur O20 Fives-Lille de 1923 située à Volgelsheim (Haut-Rhin) a été restaurée. Une fois les travaux finalisés sur le foyer, la locomotive retrouvera son rôle historique en tractant les trains touristiques du Chemin de Fer Touristique du Rhin (CFTR).



© Chemin de fer touristique du Rhin

Encourager l'éco-restauration du bâti

PROMOUVOIR DES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

La Fondation du patrimoine agit pour préserver le bâti ancien tout en accompagnant sa transition écologique et énergétique. A travers son action en faveur de l'éco-restauration, elle soutient des projets qui allient respect du patrimoine et pratiques durables : amélioration de la performance énergétique, utilisation d'éco-matériaux locaux et préservation de la biodiversité

abritée dans le bâti. En soutenant ces démarches auprès des collectivités, des associations et des particuliers, la Fondation favorise une restauration responsable et adaptée aux enjeux actuels. Son engagement contribue ainsi à réduire l'empreinte environnementale du secteur du bâtiment tout en valorisant les savoir-faire traditionnels et l'identité des territoires.



© Catherine et Olivier Berdah

Exemple

Le domaine de Coureilles à La Rochelle

Charente-Maritime

La restauration de ce domaine du XVII^e siècle, témoin de l'histoire agricole du territoire, permettra d'en faire un lieu vivant, accessible et ouvert à tous. Le site bénéficiera de travaux permettant d'améliorer significativement les performances énergétiques des sept corps de bâtiment, tout en conservant leurs qualités architecturales. L'utilisation d'éco-matériaux locaux et issus du réemploi sera privilégiée dans le cadre d'une démarche durable de restauration.

“ Le bâti ancien a des qualités de naissance, des capacités d'adaptation qui sont compatibles avec les enjeux de transition énergétique et écologique. Je suis très heureux que des projets d'éco-restauration soient distingués pour leur exemplarité. La Fondation prend place parmi les acteurs de cette évolution. ”



Guy Sallavaud, Vice-Président de Maisons Paysannes de France, membre du comité de sélection du programme Éco-restauration



Les travaux d'éco-restauration du presbytère de Geishouse (Haut-Rhin) font l'objet de chantiers participatifs. Le projet a pour objectif de créer quatre logements ainsi qu'un local pour le développement d'une herboristerie.

Collecte de dons : plus de 9 000 € à ce jour
Programme naturel et Biodiversité : 100 000 €

© MyPhotoAgency / Yann Nardin

Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité

Dès sa création en 1996, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission de préserver le patrimoine naturel : les paysages, les milieux naturels, la biodiversité. Les sites naturels, les écosystèmes, les espèces de faune et de flore font partie de l'identité des territoires et constituent un bien précieux à transmettre aux générations futures. La Fondation soutient des projets portant sur la préservation d'habitats d'espèces rares ou menacées, dans des espaces naturels, des parcs, des jardins, etc.

L'action de la Fondation du patrimoine en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité est accomplie avec de nombreux partenaires, dont le Conservatoire du littoral, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fondation de la Mer, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Muséum national d'Histoire naturelle, Réserves naturelles de France, Voies navigables de France et l'Office national des forêts.

Le programme

Lancé en 2009, le **programme Patrimoine naturel et Biodiversité** soutient des projets de sauvegarde des écosystèmes, des milieux naturels et de la biodiversité menacée de disparition. Ce programme bénéficie du soutien de la Fondation d'entreprise Hermès.

L'écopôle du Val d'Allier à Pérignat-sur-Allier (Puy-de-Dôme) est un ensemble d'anciennes gravières, qui accueille aujourd'hui une riche biodiversité : 800 espèces (faune et flore) ont été recensées dont 231 espèces d'oiseaux.

Programme Patrimoine naturel et Biodiversité : 35 000 €

Un conseil scientifique

Le conseil scientifique réunit des experts dans les domaines de l'écologie, du développement durable et de la biodiversité. Il aide la Fondation à définir ses orientations stratégiques et l'accompagne dans la recherche de projets à fort impact environnemental. Il est composé de :

- ▶ **Henri Bava**, Président de la Fédération française des architectes paysagistes
- ▶ **Pascal Berteaud**, Directeur général du Cerema
- ▶ **Alexandra Bonnet**, Directrice de l'École nationale supérieure de paysage
- ▶ **Albane Godard**, Fondatrice Egards
- ▶ **Jean Jalbert**, Directeur général de la Tour du Valat
- ▶ **Christine Leconte**, Directrice de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
- ▶ **Serge Muller**, Professeur émérite du Muséum national d'Histoire naturelle

Exemple

Le marais de Taligny

Indre-et-Loire

Cette réserve naturelle nationale reconnue pour sa richesse écologique abrite plus de 1 000 espèces animales et végétales. Le projet porté par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire vise à préserver le site de 35 hectares tout en permettant son accessibilité par la création d'un sentier d'interprétation sur pilotis. Cette initiative permet ainsi d'allier protection de la biodiversité et sensibilisation des publics.

La restauration du **Ried de la Zembs à Obenheim** (Bas-Rhin) permettra de préserver une quinzaine d'espèces animales et une trentaine d'espèces végétales.

Programme Patrimoine naturel et Biodiversité : 60 000 €



© CEN Alsace

Marais de Taligny (Indre-et-Loire)

Programme Patrimoine naturel et Biodiversité : 60 000 €



© CCCVL / Sandra Arsonneau

495 km de sentiers vont être restructurés dans le **massif du Canigó à Prades** (Pyrénées-Orientales). Il s'agit de réaliser le débroussaillage, le traitement de l'assise des sentiers, la pose de signalétique directionnelle et d'information, le balisage et débalisage aux normes des chartes en vigueur ainsi que la pose d'équipements de confort.

 Programme Patrimoine naturel et Biodiversité : 70 000 €



Valoriser le patrimoine touristique local



LE PATRIMOINE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

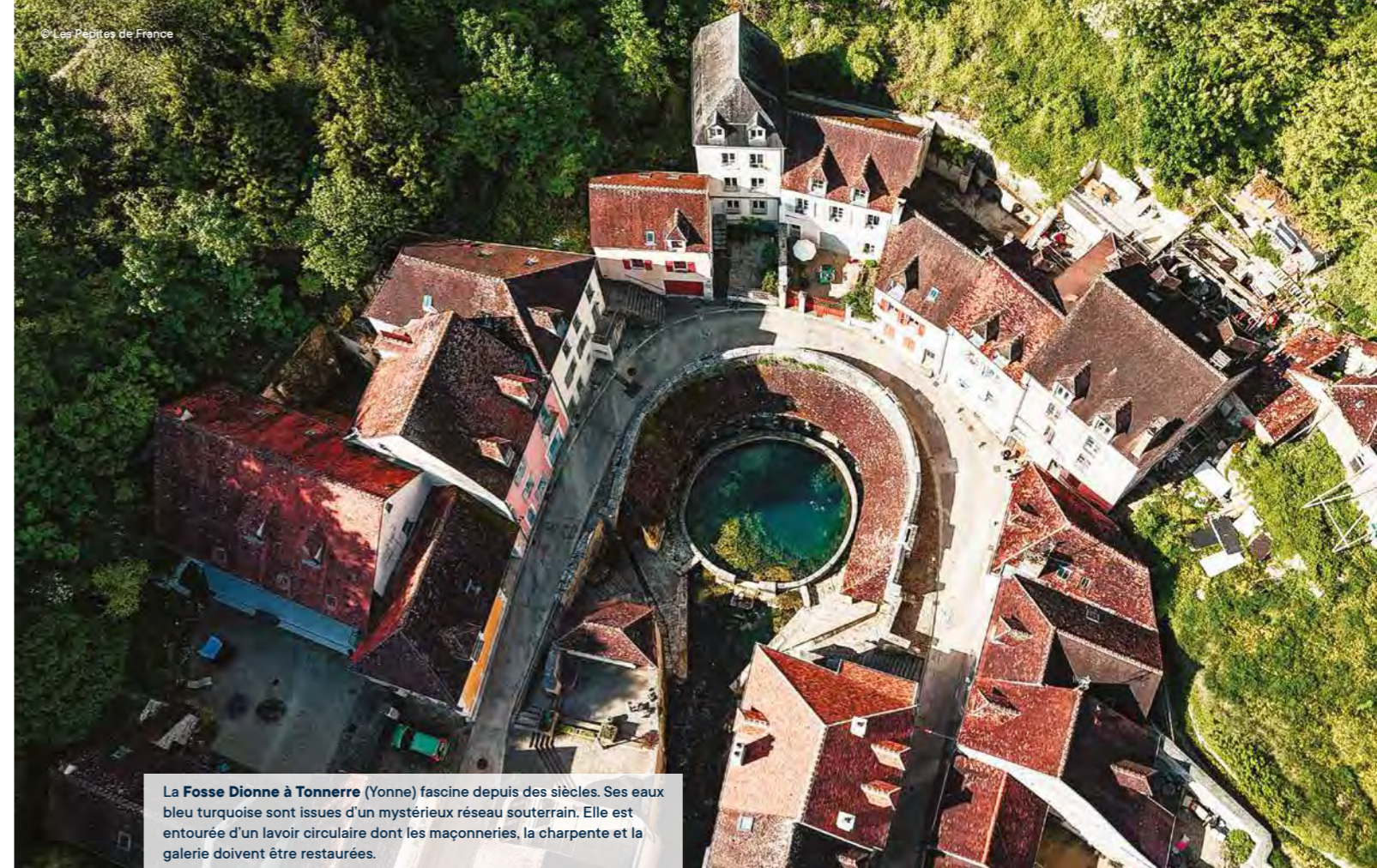
Depuis 2022, le programme "Patrimoine et Tourisme local", soutenu par Airbnb à hauteur de 6,1M€, vient aider des projets qui participent à l'embellissement et à la revitalisation des territoires ruraux et petites villes. Ce programme encourage les propriétaires publics et privés dans leurs projets de restauration qui ont pour dessein de favoriser et dynamiser le tourisme de proximité en contribuant au développement de l'offre culturelle locale et de l'attractivité du territoire. En quatre ans, ce sont 215 projets qui ont bénéficié du soutien du programme.

En 2025, la Fondation du patrimoine et Airbnb ont lancé la 2^{ème} édition du "Grand Prix du patrimoine et tourisme local", qui a permis au grand public de départager 6 sites candidats représentatifs de leur territoire. Grâce à une grande mobilisation populaire, 3 sites se sont démarqués et ont pu être respectivement récompensés d'une dotation pour accompagner leur restauration : 100 000 € pour le phare du Petit Minou à Plouzané (Finistère), 70 000 € pour le pont Valentré à Cahors (Lot) et 40 000 € pour la Fosse Dionne à Tonnerre (Yonne).

Programme Patrimoine et Tourisme local : 20 000 €
Loto du patrimoine : 145 000 €

Perché sur un éperon rocheux, le **château du Cheylard d'Aujac** (Gard) domine la vallée de la Cèze depuis le XII^e siècle. Ce castrum, véritable village fortifié, réunit tours, remparts, hameau médiéval, chapelle et colombier. Des restaurations d'urgence sont aujourd'hui nécessaires.

© Association du château d'Aujac



La **Fosse Dionne à Tonnerre** (Yonne) fascine depuis des siècles. Ses eaux bleu turquoise sont issues d'un mystérieux réseau souterrain. Elle est entourée d'un lavoir circulaire dont les maçonneries, la charpente et la galerie doivent être restaurées.

Programme Patrimoine et Tourisme local : 40 000 €
Collecte de dons : près de 32 000 € à ce jour
Mécénat : 8 000 € du club des grands donateurs de l'Yonne
Aide directe de la Fondation : 36 000 €

“ Le Grand Prix du patrimoine et tourisme local est une reconnaissance prestigieuse qui met en lumière le caractère unique de la Fosse Dionne. C'est une opportunité précieuse pour fédérer les acteurs du territoire et inviter les visiteurs à découvrir les mystères de notre source millénaire. ”

Cédric Clech,
Maire de Tonnerre



Depuis 2022

6,1 M€
engagés

215
projets soutenus

80 %
des projets en cours de travaux
ou déjà sauvés

Développer l'emploi, la transmission et l'insertion

FAVORISER LA FORMATION
ET L'INSERTION SOCIO-
PROFESSIONNELLE

La restauration du patrimoine soutient le développement économique des territoires. Elle est un réel levier d'emploi et de formation vers des métiers en tension mais aussi d'insertion socio-professionnelle. 500 personnes ont bénéficié en 2025 de projets d'insertion grâce aux partenaires et chantiers soutenus par la Fondation, notamment dans le cadre de son programme Patrimoine Emploi.

La Fondation du patrimoine peut agir grâce à ses partenaires, qui lui apportent un soutien financier ou mettent en œuvre des projets d'insertion et de formation : la Fondation TotalEnergies, FDJ UNITED et sa fondation d'entreprise, Acta Vista et Union REMPART.

Huit salariés en insertion sont formés à la construction des lakas, pirogues mahoraises, à Sada (Mayotte). L'objectif en 2026 est de bâtir deux lakas, mais aussi d'ouvrir un musée pour informer le public sur ce savoir-faire et ses enjeux patrimoniaux.

 Programme Patrimoine Emploi : 60 000 €

Transmettre des savoir-faire

Chaque projet de préservation du patrimoine implique une variété de métiers et de savoir-faire. Les artisans d'art y occupent une place essentielle. Leurs compétences, aussi précieuses que rares, doivent être préservées et partagées. C'est la raison pour laquelle la Fondation du patrimoine soutient plus particulièrement ces métiers et garantit ainsi la pérennité de leurs pratiques.

La Fondation abritée Belle Main

La Fondation Belle Main soutient les artisans du patrimoine et préserve les savoir-faire rares, menacés de disparition, en aidant à leur transmission et à leur reconnaissance. Elle agit partout en France, comme ici à Cabourg, et dans tous les métiers liés à la restauration de mobiliers et d'objets, en accompagnant financièrement des projets concrets mobilisant des ateliers artisanaux ou des formations dédiées à la transmission du geste. Grâce à son action, ce sont plus de 70 métiers qui ont été soutenus depuis sa création.

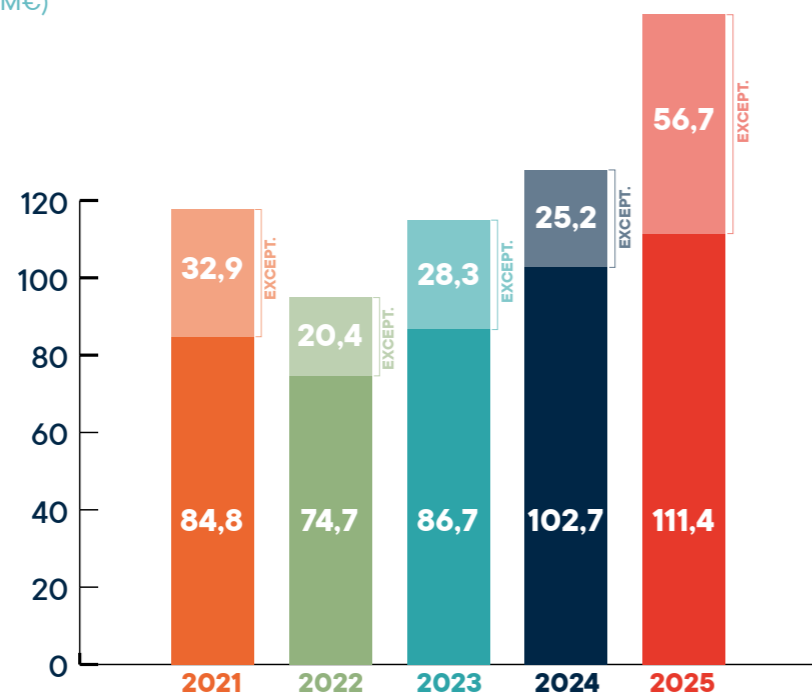


La Villa du Temps retrouvé à Cabourg (Calvados) est un musée dédié à la Belle Époque, et consacré notamment à Marcel Proust. Dans le cadre des travaux de restauration, les ateliers d'Offard ont remplacé le papier peint classique par du papier peint à la planche, caractéristique de la fin du XIX^e siècle.

En 2025, le montant total des ressources de la Fondation du patrimoine s'est élevé à 168,1 M€. Ces ressources sont très largement issues de la générosité du grand public comme d'entreprises mécènes. Cette année, les collectes de dons s'élèvent à près de 33 M€ et progressent de 21 %, portées par un large soutien populaire.

Évolution des ressources

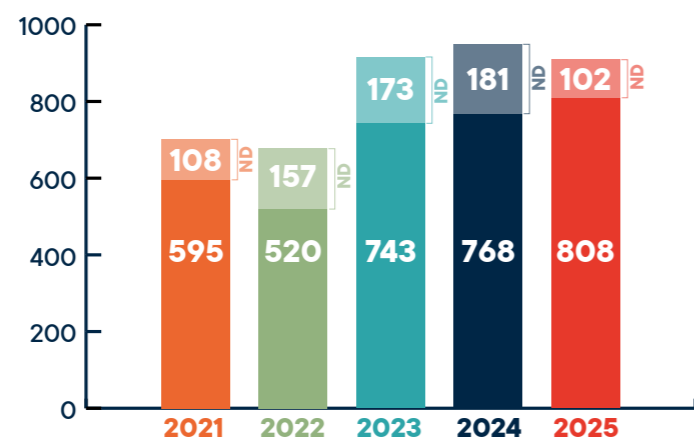
(en M€)



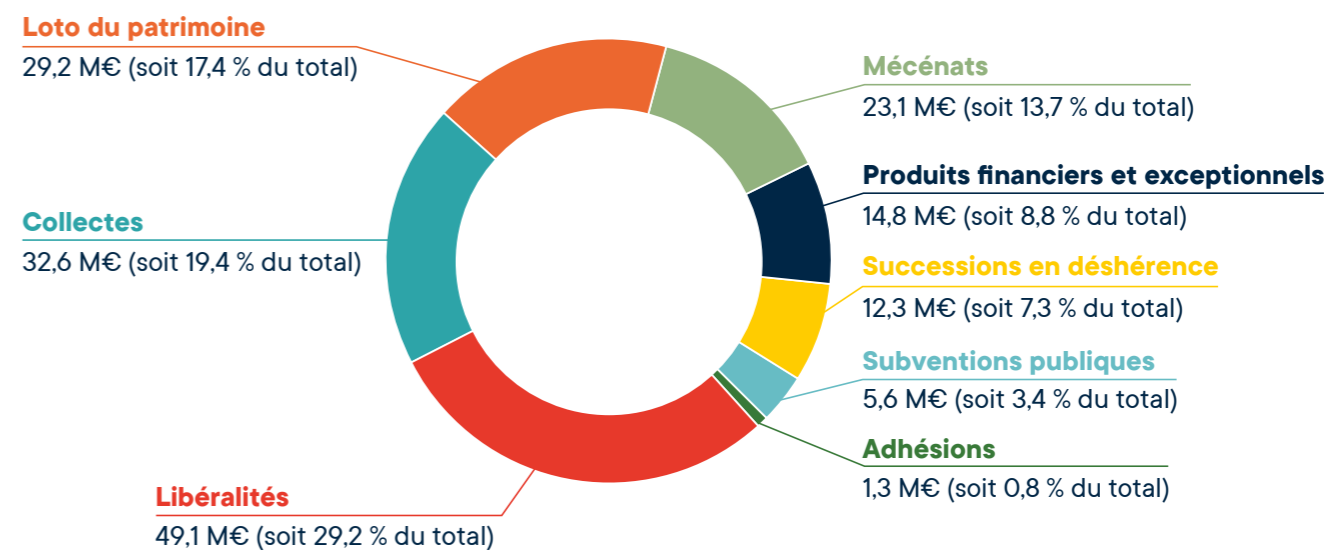
Except. = Ressources exceptionnelles y compris Notre-Dame (ND)

Évolution des montants de travaux soutenus

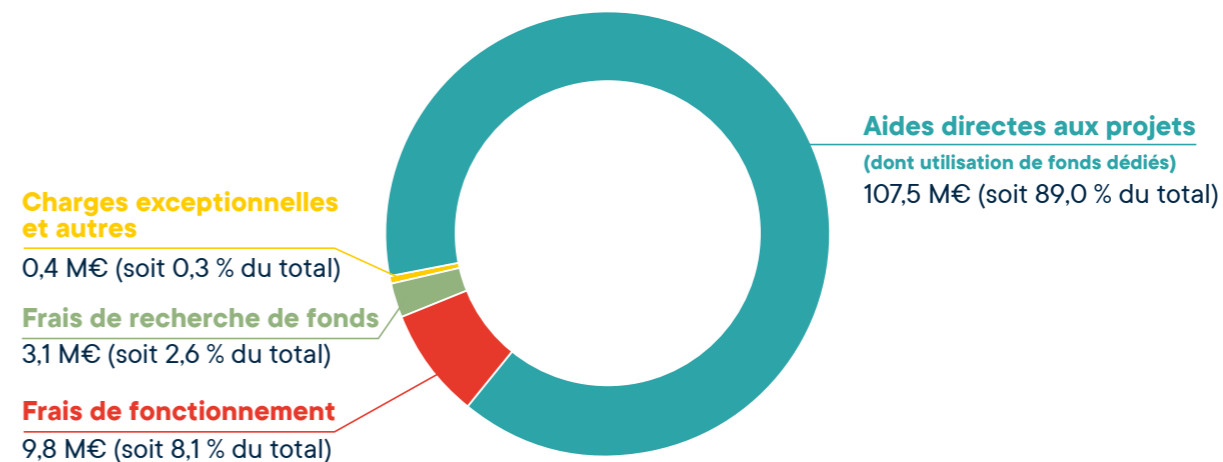
(en M€)



Ressources : 168,1 M€



Emplois : 120,8 M€

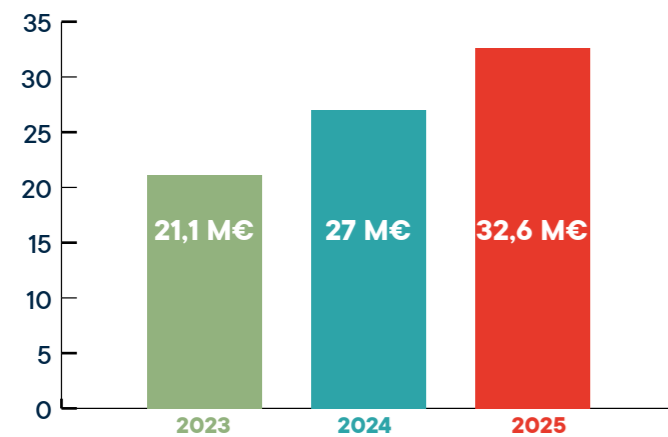


Source : comptes annuels

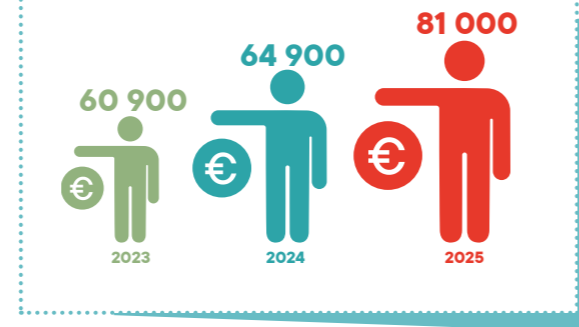
Quelques chiffres-clés

Les collectes

Montants collectés

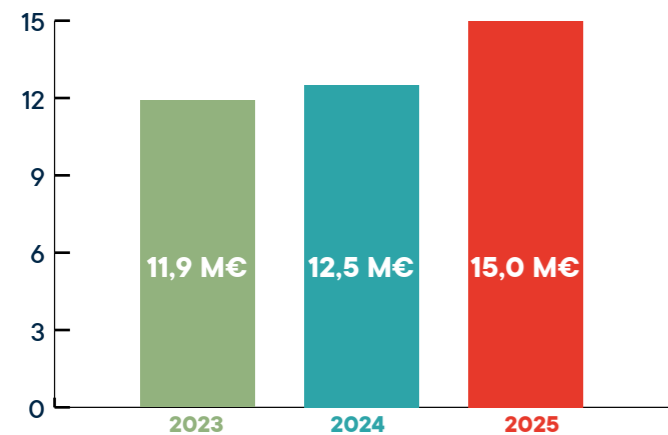


Nombre de donateurs

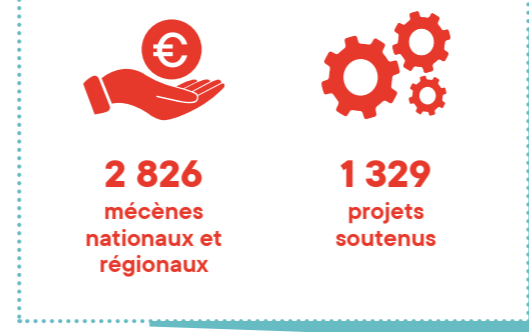


Les mécènes

Montants apportés (hors Notre-Dame)



Zoom sur 2025



Le patrimoine naturel et la biodiversité

Nombre de projets soutenus



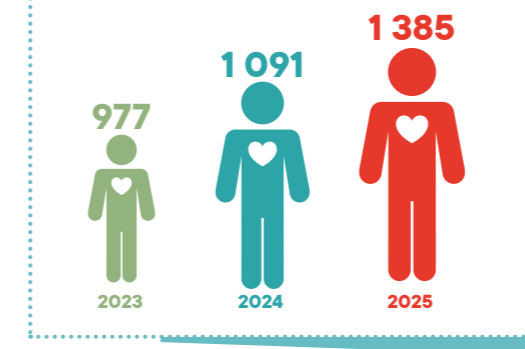
Montants d'aides accordées

2,5 M€
en 2025



Les équipes

Nombre de bénévoles



Répartition en 2025



Et en 2025

(y compris Notre-Dame)

3 581

projets soutenus

2 362

projets terminés

124,9 M€

d'aides directes et indirectes en faveur du patrimoine

910 M€

de travaux soutenus

Réunion de salariés et bénévoles à la Maison de l'Océan à Paris en juin 2025



© Elisabeth Argillier

Les équipes

Le 8 janvier 2025, les bénévoles et salariés de la **délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur** se sont réunis au Domaine du Rayol pour une journée d'échanges, de travail et de découverte.



© Benjamin Vergely

La Fondation du patrimoine est une organisation déconcentrée, ancrée dans l'ensemble des régions, départements et collectivités de métropole et d'outre-mer.

Elle bénéficie du soutien d'un réseau actif de 1 385 bénévoles, illustrant le profond attachement des Français à leur patrimoine. Leur engagement généreux reflète l'enthousiasme collectif pour la préservation de notre patrimoine commun.

Le renforcement de ce réseau constitue une priorité pour les années à venir. En 2025, il s'est enrichi de 448 nouveaux bénévoles, illustrant la vitalité et l'attractivité de notre action. Aux côtés de 110 salariés et de 21 mécénats de compétences, nos bénévoles représentent la force motrice de la Fondation du patrimoine. Ensemble, ils tissent un maillage de proximité, agile et efficace, qui fait la singularité et la réussite de notre modèle.

À la Fondation du patrimoine, chaque profil est valorisé : les opportunités de bénévolat sont diversifiées, gratifiantes et ouvertes à tous ceux qui désirent s'engager, en fonction de leur expérience, de leurs aptitudes ou de leur temps disponible. Rejoindre notre réseau, c'est contribuer concrètement à la valorisation du patrimoine local, au plus près des territoires.

La gouvernance

Le Bureau

assiste le Président dans ses missions



Guillaume Poitrinal
Président



Bertrand de Feydeau
Vice-Président



Marie-Christine Labourdette
Vice-Présidente



Bernhardt Eichner
Trésorier



Éric Jourde
Secrétaire

© Jean-Baptiste Guillon, Thibaut Chapoutier, Alexandre Halbardier, Christophe Lecourtois

Le Conseil d'administration

délibère des orientations et vote le budget

Représentants des entreprises fondatrices

Nathalie Bazoche
Danielle Bellon
Manon Cligman
Bernhardt Eichner
Bertrand de Feydeau
Éric Jourde
Éléonore Ladreit de Lacharrière
Catherine Langlois
Véronique Le Livec
Forrest Patterson
Gilles Pélisson
Laurent Schmitt

Représentants des institutions

Jean-Pierre Cubertafon
Vincent Éblé
Catherine Morin-Desailly
Florence Portelli
Dominique Vérien

Personnalités qualifiées

Marie-Christine Labourdette
Pierre Mongin
Alain-Charles Perrot

Représentants des adhérents

Véronique Witwicki-Keiff
Sabine Roux de Bézieux
Guy Sallavaud

Entreprises fondatrices :

AXA - Bellon SA - Crédit Agricole - Danone - Fédération Française du Bâtiment - Fimalac - Fondation EDF - Indreco - Lacoste opérations - L'Oréal - Michelin - Vivendi

Institutions représentées au conseil d'administration :

Assemblée nationale - Sénat - Institut de France - Association des maires de France - Association des départements de France - Association des régions de France

Le Comité

formule des recommandations stratégiques



Lisa Barlow
Ressources humaines



Pierre-Ignace Bernard
Transformation



Olivier Casanova
Mécénat grands donateurs particuliers



Valérie Decamp
Communication



Sophie Ferri
Événementiel



Eve Gabaix
International



Olivier Gronier
Territoires



Emmanuel Gueroult
International



Thibault Hollinger
Marketing



Christian Langlois-Meurinne
Patrimoine religieux



Alexandre Lazareff
Patrimoine viticole



Françoise Lehmann
Projets de développement



Xavier Lièvre
Libéralités et relations avec le notariat



Alain Loyer
AMO



Frédéric Nouel
Affaires juridiques



Jean-Christophe Sautory
Compliance & risques



Charles de Yturbe
Mécénat corporate

© Alexandre Halbardier, Agnès Comart, Oufi Flash, Florie Berger, Alys Thomas, Alexandre Lazareff, Merit Marcus, Looka Photo Digital



Les Fondations abritées

Fondation Belle Main

Soutien des savoir-faire des artisans en déshérence.

Président : Bertrand de Belloy

Fondation Louis Cadic

Restauration du sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), en lien avec l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés.

Président : Jean Petit

Fondation Gilles et Monique Cugnier

Sauvegarde et restauration du patrimoine en lien avec l'œuvre de Saint Colomban en Haute-Saône.

Président : Sébastien Castel

Fondation Essonne Mécénat

Conservation et restauration d'œuvres, d'objets d'art et du patrimoine de l'Essonne.

Présidente : Brigitte Vermillet

Fondation Fransylva

Promotion, conservation et mise en valeur de la forêt.

Président : Alain de Kernier

Fondation Rocamadour – Musique sacrée

Soutien à la pérennité et au développement de la musique sacrée en concourant à la formation et à la transmission des savoir-faire.

Président : Bruno Chapoulart

Fondation Vernon Patrimoine

Restauration de la collégiale Notre-Dame et du patrimoine vernonnais (Eure).

Président : Sébastien Lecornu

Fondation Terres d'Eau

Protection des fleuves, canaux, rivières et de leur patrimoine bâti et naturel.

Présidente : Cécile Avezard

Fondation Vieilles Maisons Françaises

Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine bâti et paysager.

Président : Xavier Marin

La fondation abritée Rocamadour – Musique sacrée

En mai 2025, la Fondation du patrimoine a annoncé le lancement de la fondation Rocamadour – Musique sacrée, dédiée à la préservation et au développement de la musique sacrée. Tout au long de l'année, une série de 19 concerts a été organisée à travers la France en soutien à des édifices religieux accompagnés par la Fondation du patrimoine, comme la collégiale Saint-Martin de Colmar (Haut-Rhin). Ils ont attiré plus de 3 600 spectateurs et ont permis de mobiliser 152 000 € pour préserver le patrimoine religieux.



Concert de la fondation abritée Rocamadour – Musique sacrée à la collégiale Saint-Martin de Colmar (Haut-Rhin)

“ Actuellement étudiant en histoire de l’art, j’ai réalisé que la seule appréhension du patrimoine ne suffisait pas ; je devais agir pour lui. Le patrimoine n’est pas qu’un héritage du passé, c’est aussi ce que l’on choisit de transmettre, et notre génération a son rôle à jouer dans cette mission. La Fondation du patrimoine nous offre cette chance unique d’agir concrètement, localement, et surtout à notre propre rythme. Et c’est bien plus qu’un engagement : c’est une porte ouverte sur des rencontres, des lieux insoupçonnés et, parfois, le point de départ d’une véritable passion. ”

Raphaël Saez,
 Référent Jeunes Bénévoles en délégation Rhône-Alpes

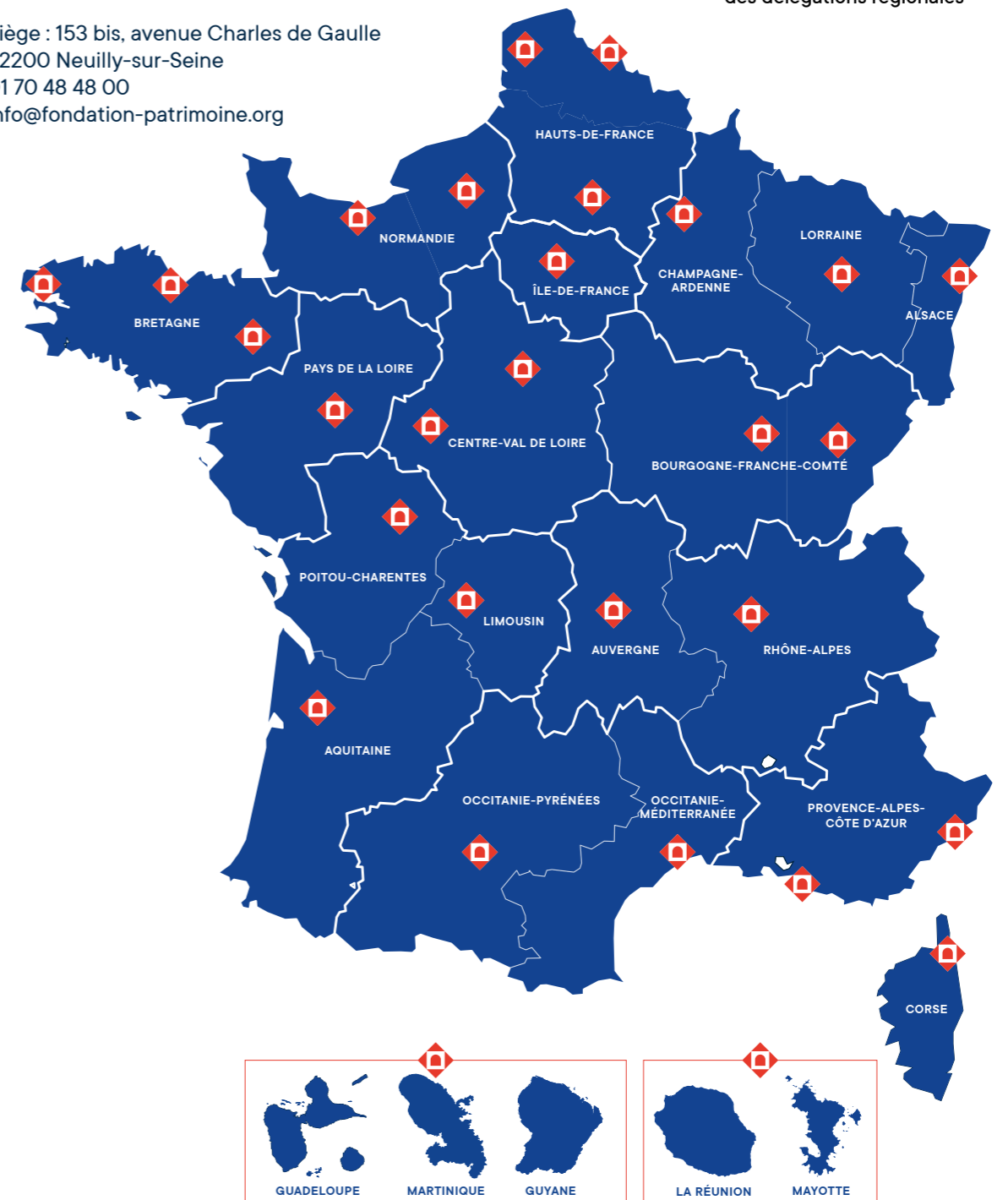


Nos bureaux en région



Retrouvez ici les coordonnées des délégations régionales

Siège : 153 bis, avenue Charles de Gaulle
 92200 Neuilly-sur-Seine
 01 70 48 48 00
 info@fondation-patrimoine.org



S'engager à la Fondation des missions pour tous

Rejoignez la Fondation du patrimoine et devenez bénévole en choisissant la mission qui vous correspond le mieux.

Délégué(e) régional(e)

Représentation auprès des institutions, pilotage et développement de la délégation



Délégué(e) départemental(e)

Animation des bénévoles du département et développement de la notoriété

Délégué(e) territorial(e)

Identification et suivi des projets locaux

Passeur du patrimoine

Actions de médiation culturelle

Animateur lors des Journées Européennes du patrimoine

Animation de stands



Boosteur d'événements de collecte

Préparation d'événements de collecte de dons

Ambassadeur de terrain

Actions de notoriété, collecte de rue

Délégué(e) Patrimoine naturel et biodiversité

Identification et accompagnement de projets liés au patrimoine naturel

Délégué(e) Mécénat et philanthropie

Prospection et fidélisation de mécènes et donateurs

Délégué(e) Legs et libéralités

Développement et gestion des legs et donations

Délégué(e) Communication et événementiel

Actions de communication et de notoriété



Délégué(e) Recrutement et formation

Recrutement, formation et intégration des bénévoles

Délégué(e) Architecture et technique

Appui technique aux porteurs de projet

D'AUTRES MISSIONS POSSIBLES :

délégué(e) photographie, patrimoine des transports, support informatique, administratif...



Plus sur fondation-patrimoine.org



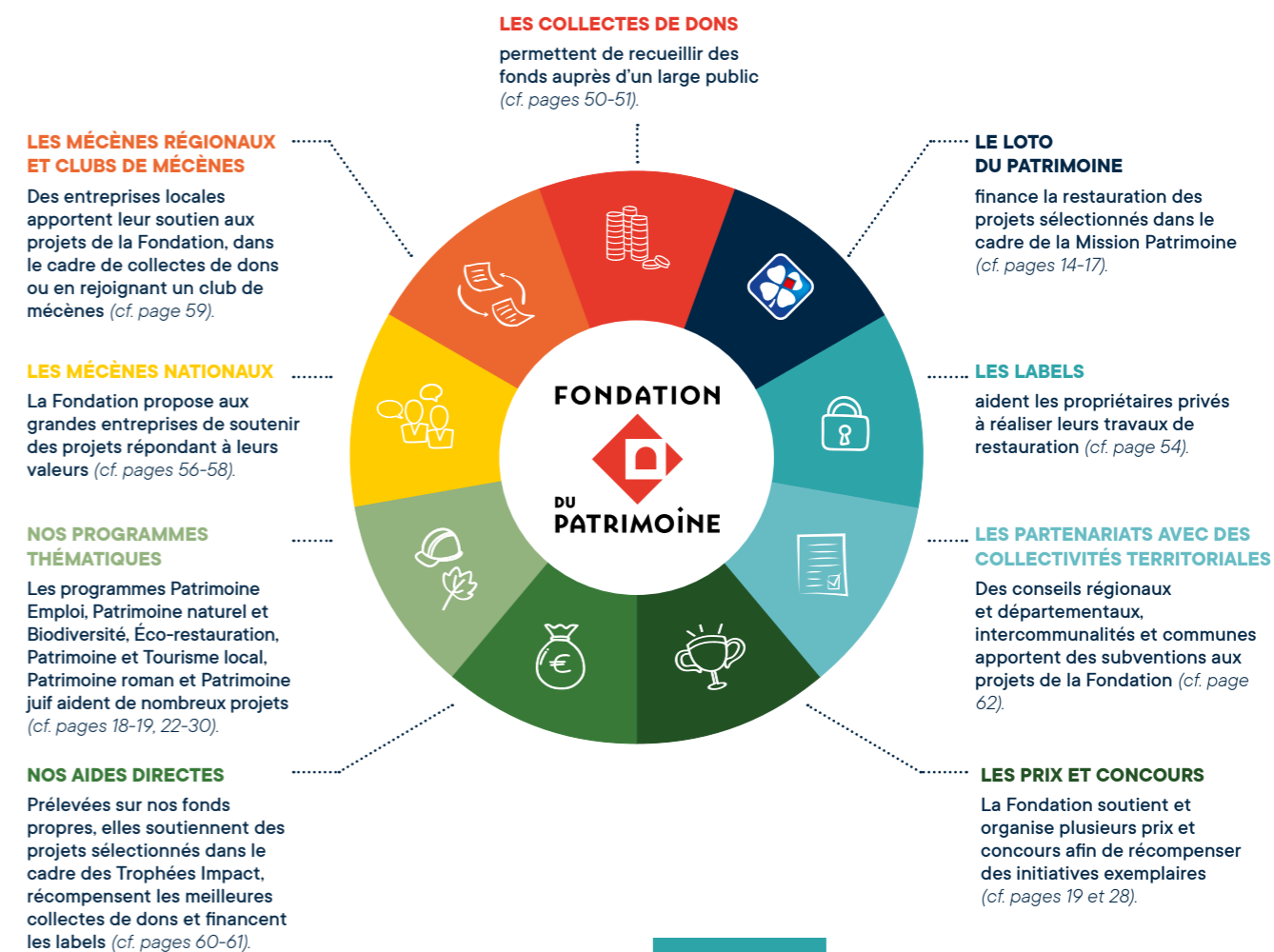


Suite à un léger séisme en 2023, des chutes de pierres et de nouvelles fissures ont été constatées sur les voûtes de l'église Sainte-Eugénie à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques).

Collecte de dons : plus de 184 000 € à ce jour
Mécénat d'entreprise : 400 000 € de Dassault Histoire et Patrimoine et 100 000 € d'Airbnb

Notre ingénierie financière

SAUVER LE PATRIMOINE, UNE MOBILISATION COLLECTIVE !



Le Portail du patrimoine



Aider et informer les propriétaires

Le Portail du patrimoine est un site d'information qui accompagne les porteurs de projets privés, publics ou associatifs, ainsi que les amateurs de patrimoine. Il propose des formats accessibles et apporte des réponses concrètes pour faciliter la restauration et sensibiliser aux enjeux de préservation.

La Fondation du patrimoine **tisse un lien entre**

Un vaste réseau de donateurs

Confiants grâce à

Notre contrôle de **la qualité architecturale** des projets menés

Notre **gestion des fonds** transparente et contrôlée



Instruction approfondie et suivi de chaque projet



Dons reversés à la fin des travaux après évaluation de leur qualité



Nombreux projets menés **en concertation avec les ABF*** et les **CAUE****



Contrôles par **nos commissaires aux comptes** et la **Cour des comptes**

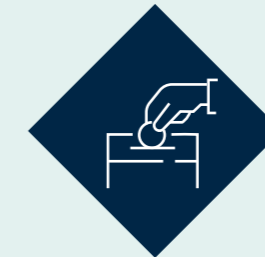


De nombreux propriétaires de patrimoine

Aidés dans leurs démarches via

Notre **accompagnement personnalisé** dans l'organisation et le bon déroulement de la collecte de fonds

Notre gestion de certaines **tâches administratives**



grâce à notre réseau de près de **1 400 bénévoles** locaux répartis en **21 délégations régionales**

Emission et envoi **des reçus fiscaux**



Traitement **des dons**



Remerciement des donateurs



Les donateurs sont incités aux dons grâce à :

✓ Nos **25 ans d'expérience**

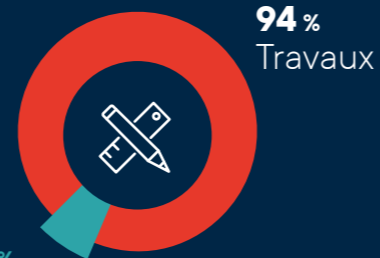


✓ Notre capacité à émettre des **reçus fiscaux** (via notre reconnaissance d'utilité publique) :

Réduction d'impôts jusqu'à :

Impôt sur la fortune immobilière **75 %**
 Impôt sur le revenu **66 %**
 Impôt sur les sociétés **60 %**

✓ Notre **utilisation des dons** centrée sur les projets



94 % Travaux
6 % Frais administratifs et de fonctionnement

Les propriétaires sont financièrement soutenus via :

✓ La mobilisation collective **du grand public et des entreprises**



✓ Notre capacité à attribuer des **aides financières complémentaires**



Ce qui fait de la Fondation du patrimoine **le premier financeur privé pour le patrimoine en France**

* Architectes des bâtiments de France

** Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Les collectes de dons



Une collecte est en cours pour restituer la flèche de la basilique de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Collectes de dons : plus de 217 000 € à ce jour
Aide directe de la Fondation : 43 718 €

Mode d'action privilégié de la Fondation du patrimoine, le financement participatif au travers de collectes de dons représente en moyenne près de 10 % du plan de financement d'un projet. Au-delà des fonds mobilisés, les collectes de dons sont l'occasion de réunir et de fédérer habitants, touristes et acteurs économiques locaux. Elles s'appuient sur des moments de convivialité et de partage, et une mobilisation locale qui vient soutenir l'engagement et les efforts des porteurs de projet.

Lors du week-end des Journées européennes du patrimoine, les équipes de la Fondation ont tenu plus de 100 stands partout en France. L'année 2025 est une nouvelle année de croissance pour les collectes grand public de la Fondation du patrimoine. Presque 33 M€ de dons ont en effet été récoltés (27 M€ en 2024), soit une augmentation de 21 %. La Fondation a reçu le soutien de 81 000 donateurs en 2025 (+ 25 %).

Exemple

Le fort Boyard

Île d'Aix (Charente-Maritime)

Monument emblématique dans le cœur des Français, le fort Boyard est fragilisé un peu plus chaque jour par les attaques répétées de la houle et des courants marins. Sans restauration urgente, ce géant de pierre risque de sombrer à jamais. La collecte, ouverte fin 2024, a déjà permis de recueillir plus de 466 000 € grâce à 5 800 donateurs. Elle a notamment été mise en avant lors de l'émission *Fort Boyard* diffusée durant l'été 2025 et dans la presse.

Collecte de dons : plus de 466 000 € à ce jour
Mécénat : 236 000 €
Mécénat d'entreprise : 200 000 € de la Fondation TotalEnergies
Aide directe de la Fondation : 12 500 €



© Imagine Creations

Exemple

Le couvent Saint-François du Boziu

Alando (Haute-Corse)

Actuellement en péril, ce couvent franciscain fait l'objet d'une campagne de dons visant à lui redonner vie à travers la création d'un espace public et mémoriel, tout en proposant des logements destinés à de jeunes ménages. La mairie, soutenue par l'association patrimoniale du village, a mis en place de nombreuses animations autour de la collecte : conférence historique, concours de pétanque, bal populaire etc.

Collecte de dons : près de 42 000 € à ce jour
Aide directe de la Fondation : 15 000 €



© Nicolas Colombani

“ Nous sommes très reconnaissants du soutien majeur apporté aujourd’hui par la Fondation du patrimoine, acteur national essentiel pour la sauvegarde des monuments français. Par ce don, la Fondation du patrimoine contribue à la sauvegarde d’une partie emblématique du château et participe à la transmission de ce chef-d’œuvre de la Renaissance aux générations futures. ”

Pierre Dubreuil,
Directeur général du Domaine national de Chambord



La Fondation du patrimoine a apporté un soutien exceptionnel de 1,380 million d’euros en faveur de l’aile François I^{er} du domaine national de Chambord (Loir-et-Cher). Cette aile est dans un état de péril caractérisé en raison de désordres structurels qui se sont accélérés ces dernières années.

Le label de la Fondation



Maison labellisée à Saint-Loup-Géanges (Saône-et-Loire)

Le label de la Fondation du patrimoine, prévu à l'article L.143.2 du Code du patrimoine, reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé, non protégé au titre des monuments historiques. Il atteste de la qualité des travaux qui y sont prévus, validés par un Architecte des Bâtiments de France, et réalisés dans les règles de l'art afin d'en préserver ou restituer l'authenticité. Véritable levier financier, le label ouvre droit à plusieurs formes d'aides pour la restauration d'immeubles bâtis ou non-bâtis (parcs et jardins).

Depuis sa création en 1996, la Fondation du patrimoine a octroyé près de 32 000 labels à travers le territoire, témoignant de son rôle actif dans la valorisation du patrimoine privé non protégé. En 2025, ce sont 1 713 labels qui ont été attribués.

Les avantages du label

- ▶ **Octroi d'une aide de la Fondation** (au minimum 2 % du montant des travaux).
- ▶ **Avantage fiscal** : déduction, sous conditions, de 50 % ou 100 % du montant des travaux du revenu imposable.
- ▶ **Mobilisation de mécénat** : appel aux dons de particuliers et entreprises, sous conditions (les dons sont éligibles aux réductions d'impôt).
- ▶ **Aide de collectivités** selon les régions.



Four à pain labellisé à Sanssac de Marmiesse (Cantal)

Les legs, donations et assurances-vie

Le patrimoine est cette part de l'héritage que nous choisissons de transmettre aux générations suivantes. La Fondation du patrimoine offre aux testateurs la possibilité de s'ancrer dans l'histoire, en sauvant notre patrimoine commun pour les générations futures.

- ▶ Exonérée de droits de succession ou de donation, la Fondation du patrimoine dispose de la totalité du montant du **legs** ou de la **donation** pour l'exercice

de sa mission de sauvegarde du patrimoine sur tout le territoire national.

- ▶ Un **don sur succession**, de biens reçus en héritage dans l'année, permet au donateur de réduire ses droits de succession.
- ▶ Souscrire une **assurance-vie** au profit de la Fondation garantit le versement d'un capital ou d'une rente au décès de l'assuré.

Exemple d'un legs en 2025

Madame Coralie Roger avait exprimé le souhait que son legs pour la Fondation du patrimoine soit dédié aux églises normandes. Reçu en 2025, ce legs a permis d'apporter un financement à la restauration de six églises, parmi lesquelles figure la chapelle de l'hôpital de Mortagne-au-Perche (Orne).



Le mécénat d'entreprise

La Fondation du patrimoine offre aux entreprises une stratégie de mécénat clé en main qui permet de donner une place particulière à la dimension locale et de répondre aux enjeux actuels en activant 3 piliers de la responsabilité sociétale : dynamiser les territoires, promouvoir l'insertion et la transmission de savoir-faire et intégrer des enjeux environnementaux.



Hôtel de Magny à Paris

Collecte de dons : près de 150 000 € à ce jour
Mécénat d'entreprise : 100 000 € du Fonds AXA pour le Progrès humain
Loto du patrimoine : 300 000 €
Aide directe de la Fondation : 15 000 €

Le Fonds AXA pour le Progrès humain

Aux côtés de la Fondation du patrimoine, le Fonds AXA pour le Progrès humain soutient des projets départementaux de la Mission Patrimoine en impliquant le grand public dans la sélection des sites soutenus. En 2025, plus de 50 000 votes ont permis de sélectionner six nouveaux projets, parmi lesquels le château de Gramont à Bidache (Pyrénées-Atlantiques), emblématique demeure du Pays basque, et l'Hôtel de Magny à Paris, au cœur du Jardin des Plantes, qui accueillera de nouveaux espaces ouverts au public. Le Fonds Axa pour le Progrès humain a par ailleurs renouvelé son engagement aux côtés de la Fondation du patrimoine pour 3 ans.

“ Soutenir la restauration de sites en péril, c'est préserver le patrimoine pour les générations futures, mais aussi revitaliser les territoires par la création et le maintien d'emplois. Cela s'inscrit pleinement dans la mission du Fonds AXA pour le Progrès Humain, qui vise à promouvoir la cohésion sociale et à construire un avenir plus résilient. Initié en 2019 avec le mécénat des Mutuelles d'assurance et du Groupe AXA, notre soutien à la Fondation du patrimoine est un engagement de long terme, que nous sommes particulièrement fiers de poursuivre. ”

Clément Rouxel,
Délégué général du Fonds AXA pour le Progrès humain



© AXA France

Dassault Histoire et Patrimoine

Aux côtés de la Fondation du patrimoine, le Groupe Dassault souhaite mettre en lumière les trésors et personnalités de l'histoire de France et faciliter l'accès du plus large public aux sites qui en portent la mémoire. En 2025, Dassault Histoire et Patrimoine a soutenu cinq nouveaux projets, parmi lesquels deux projets illustrent parfaitement l'engagement de Dassault Histoire et Patrimoine en faveur de ce patrimoine : l'Institut de Biologie Marine Michel Pacha à la Seyne-sur-Mer (Var), futur lieu d'échange international autour de la science, de la nature et de l'environnement, ainsi que l'église Sainte-Eugénie à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), un site patrimonial remarquable en péril.



Institut de Biologie Marine Michel Pacha à La Seyne-sur-Mer (Var)

Collecte de dons : près de 35 000 € à ce jour
Mécénat d'entreprise : 300 000 € de Dassault Histoire et Patrimoine
Loto du patrimoine : 400 000 €
Aide directe de la Fondation : 6 000 €



Goëlette Miguel Caldentey à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales)

Collecte de dons : plus de 33 000 € à ce jour
Mécénat d'entreprise : 100 000 € de la Fondation TotalEnergies
Programme Patrimoine Emploi : 100 000 €
Aide directe de la Fondation : 10 100 €

La Fondation TotalEnergies

La Fondation TotalEnergies soutient des projets à forte valeur pour les territoires, créant des opportunités concrètes pour la jeunesse, l'emploi et l'insertion. En 2025, dix-huit projets ont bénéficié de ce soutien, générant plus de 20 000 heures d'activité pour des personnes en insertion ou en formation. Parmi eux, la goëlette Miguel Caldentey à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales) fait l'objet d'un chantier d'insertion sur trois ans, et la réhabilitation de l'ancienne chapelle Saint-Edmund du lycée Corot à Douai (Nord) permet la formation de jeunes aux métiers du vitrail.

LOXAM

En 2025, Loxam confirme son ancrage territorial en accompagnant, dans quatre directions régionales, des projets tel que le Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite à Cannes (Alpes-Maritimes), et s'exporte à l'international avec la restauration des fontaines de la Villa Bonaparte à Rome.

FDJ UNITED et sa fondation d'entreprise

FDJ UNITED, partenaire essentiel de la Mission Patrimoine (cf. page 14), a également renouvelé son mécénat en faveur de l'insertion des personnes en difficulté en 2025 en soutenant, aux côtés de sa fondation d'entreprise, la restauration de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques à Toulouse (Haute-Garonne).

AG2R LA MONDIALE

En 2025, AG2R LA MONDIALE a soutenu trois projets profondément ancrés dans les territoires, choisis par les délégués des sociétaires à l'issue d'un vote. Parmi eux figurent le phare de l'Île Vierge à Plouguerneau (Finistère) et la Buvette Cachat à Évian-les-Bains (Haute-Savoie).



Hôtel-Dieu Saint-Jacques à Toulouse (Haute-Garonne)

Collecte de dons : plus de 44 000 € à ce jour
Mécénat d'entreprise : 500 000 € de FDJ UNITED, 200 000 € de la Fondation FDJ UNITED et 10 000 € du club de mécènes d'Occitanie-Pyrénées

Le mécénat d'entreprise en région



En 2025, plus de 2 800 entreprises de tailles très variées ont apporté localement leur soutien à la Fondation du patrimoine. À l'image de la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alsace Vosges, engagée pour le patrimoine naturel et la biodiversité en Alsace, et du mécénat de l'entreprise familiale Gayet à Reims en faveur du Palais du Tau, la Fondation du patrimoine compte sur les acteurs économiques du territoire pour soutenir le patrimoine dans toute sa diversité.

D'autres entreprises ont décidé de mutualiser leur mécénat en rejoignant notre réseau de clubs de mécènes. Au sein des clubs, les entreprises, pour l'essentiel des TPE et PME locales, se réunissent pour soutenir des projets.

Toute entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité, peut s'engager aux côtés de la Fondation du patrimoine et agir concrètement pour son territoire.

La restauration de l'église Sainte-Croix de Lavoûte-Chilhac (Haute-Loire) a bénéficié du soutien du club de mécènes de Haute-Loire.

Collecte de dons : près de 30 000 € à ce jour
Mécénat d'entreprise : 10 000 € du club de mécènes de Haute-Loire
Aide directe de la Fondation : 20 000 €

Les aides publiques

L'État participe chaque année de manière importante au soutien des interventions de la Fondation du patrimoine en faveur du patrimoine rural et non protégé. Grâce au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et au ministère de la Culture, la Fondation du patrimoine bénéficie de plusieurs moyens d'actions : successions en déshérence, produit des jeux Mission Patrimoine de FDJ UNITED, réductions d'impôt pour ses donateurs et mécènes, déductions fiscales accordées aux labels ou encore subventions dans le cadre de partenariats nationaux.

Les successions en déshérence gérées par les domaines



© Pierre-Antoine / Musée de la Vie romantique



Il s'agit des successions dont les actifs, en l'absence d'héritiers et après avoir honoré les créanciers du défunt, reviennent à l'État à la suite d'une procédure de liquidation des créances gérée par les agents des domaines (Direction Nationale d'Interventions Domaniales). Grâce à leur travail, 75 % des actifs sont ensuite reversés à la Fondation du patrimoine. L'apport de l'État représente 12,3 M€ en 2025. Ces sommes sont utilisées par la Fondation du patrimoine pour abonder des projets de restauration et pour financer sa modernisation. Grâce à ces fonds, la Fondation peut notamment récompenser les collectes les plus dynamiques et financer les projets des Trophées Impact (cf. page ci-contre).

Pour plus d'informations : www.impots.gouv.fr/successions-vacantes

Musée de la Vie romantique à Paris

Aide directe de la Fondation via les successions en déshérence : 30 062 €
Collecte de dons : plus de 88 000 € à ce jour
Mécénat d'entreprise : 83 500 € de Gecina

Les Trophées Impact 2025

Dans le cadre de ces Trophées, la Fondation du patrimoine attribue chaque année une aide significative à des projets à fort impact sur les territoires. En 2025, onze projets ont été sélectionnés pour leur qualité et leur exemplarité, selon les catégories suivantes :

- ▶ Social
- ▶ Formation & transmission
- ▶ Biodiversité
- ▶ Éco-restauration
- ▶ Économie & tourisme
- ▶ Art & culture
- ▶ Prévention & sauvetage
- ▶ Coup de cœur



Le château de Bénouville (Calvados) est l'un des 11 lauréats des Trophées Impact 2025.

Trophées Impact : 300 000 €
Mécénat : 40 000 €

Les collectivités territoriales

La Fondation du patrimoine est un partenaire essentiel de l'ensemble des collectivités territoriales : les communes, intercommunalités, conseils départementaux et régionaux qui souhaitent valoriser leur patrimoine. Ces partenariats permettent de soutenir l'octroi des labels de la Fondation du patrimoine, de récompenser les collectes de dons les plus dynamiques ou encore de préserver certains patrimoines typiques (lauzes, chaumes, etc.). En 2025, ce sont 11 conseils régionaux et 72 conseils départementaux qui se sont engagés aux côtés de la Fondation du patrimoine. Les collectivités ont apporté 11,3 M€ à des projets sélectionnés par la Fondation.

“ La Région Normandie ne pouvait pas rester insensible à la destruction de l'église de Valailles. Avec la Fondation du patrimoine, nous soutenons la sauvegarde de cet édifice rural et prouvons que notre solidarité n'oublie aucune commune. ”



© Carlas International / Joseph Melin

Édouard de Lamaze,
Conseiller régional de Normandie

Collecte de dons : plus de 77 000 € à ce jour
Conseil régional de Normandie : 35 000 €
Aide directe de la Fondation : 7 858 €

Joyau roman des XI^e et XIII^e siècles, l'église Saint-Pierre de Valailles (Eure) a été frappée par un violent orage en juin 2025, entraînant l'effondrement de son clocher sur la nef et détruisant une grande partie de l'édifice.



© Olivier Leclercq



Emblématique du littoral finistérien, le phare de l'île Vierge à Plouguerneau (Finistère), plus haut phare d'Europe culminant à 82,5 mètres, fait aujourd'hui l'objet d'un important chantier de restauration.

Collecte de dons : près de 77 000 € à ce jour
Mécénat d'entreprise : 50 000 €

© Glaz picture Mathieu Rivin

FONDATION



DU
PATRIMOINE

153 bis, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Tél : 01 70 48 48 00 - info@fondation-patrimoine.org

Fondation reconnue d'utilité publique

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur :



FONDATION



DU
PATRIMOINE

Rapport financier 2025

01 Rapport de gestion 2025

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Ce rapport présente les comptes annuels de la Fondation du patrimoine, publiés sur www.fondation-patrimoine.org. Il est complété par les rapports d'activité et financier de la Mission pour le patrimoine en péril, publiés sur www.missionbern.fr.

La Fondation du patrimoine continue sa progression et a réalisé une très bonne année en 2025, ses ressources (hors collecte pour Notre-Dame de Paris) progressant de + 8,5 %. La Fondation bénéficie du soutien de ses fidèles et nouveaux donateurs, mécènes, joueurs du Loto du patrimoine, des pouvoirs publics, et bien sûr des bénévoles. Reposant sur une structure financière solide et des outils innovants, les missions de sauvegarde du patrimoine s'étendent année après année. Les équipes sont fières de collaborer à une organisation qui, depuis 29 ans, a soutenu un peu plus de 46 487 projets, soit un projet tous les 4 km en France.

Les chiffres clés de l'exercice 2025

- ♦ Le montant des produits du compte de résultat est de 177 M€. Ce montant inclut l'utilisation des fonds dédiés pour 9 M€. Les ressources nouvelles collectées en 2025 sont de 168 M€. En 2024, le montant des produits du compte de résultat était de 150 M€, dont 22 M€ d'utilisation des fonds dédiés, soit 128 M€ de ressources nouvelles collectées. Retraités de la collecte pour Notre-Dame de Paris, les produits du compte de résultat sont en forte augmentation de 50,8 M€ (+ 46 %). L'augmentation s'explique en partie par le premier versement reçu d'un montant de 47,5 millions d'euros relatif à un legs exceptionnel en provenance de l'étranger.
- ♦ Les dons, mécénats et contributions financières représentent 55,7 M€, dont 8,9 M€ en faveur de Notre-Dame.
- ♦ Le montant total des travaux soutenus en 2025 est de 910 M€, dont 101,6 M€ pour Notre-Dame de Paris.
- ♦ En 2025, les aides accordées sont de 107,8 M€. En tenant compte des aides indirectes, l'impact patrimoine de la Fondation est de 124,9 M€ (incluant des fonds versés par des tiers sur des projets sélectionnés par la Fondation et l'impact fiscal du label).
- ♦ 2 362 projets ont été achevés, ce qui signifie que les travaux ont été réalisés et les fonds versés au maître d'ouvrage.
- ♦ 1 079 collectes ont été lancées, pour un montant total de travaux de 520,1 M€. Les dons collectés ont atteint 32,6 M€ grâce à 97 000 dons (81 000 donateurs).
- ♦ 1 713 labels ont été attribués pour un montant de travaux de 113,1 M€ contre 1 772 labels pour un montant de 126,6 M€ de travaux en 2024.

Au cours de l'exercice, la Fondation s'est appuyée sur un réseau de 1 385 bénévoles (fin 2025) qui constitue le socle de son action régionale. Leur bénévolat a été valorisé à 1 M€ pour 198 équivalents temps plein. Elle s'appuie aussi sur 21 mécénats de compétence valorisés 1,5 M€. La Fondation du patrimoine a employé, en moyenne, 110 salariés sur l'année (en équivalent temps plein, contre 103 en 2024).

Les chiffres présentés dans ce rapport incluent l'activité des fondations abritées qui sont au nombre de dix à la fin de l'année 2025. Le 13 octobre 2025, les Voies Navigables de France

(VNF) ont créé la Fondation Terres d'eau sous l'égide de la Fondation du patrimoine. Cette dernière est dédiée à la protection du patrimoine bâti et naturel des fleuves, rivières et canaux de France.

Pour rappel, la Fondation du patrimoine accorde son soutien financier au patrimoine, protégé et non protégé, au travers de cinq types d'actions :

- ♦ Les collectes de dons en faveur de la sauvegarde des biens patrimoniaux appartenant à des personnes publiques, associations ou personnes privées ;
- ♦ Le mécénat d'entreprises grâce au soutien de grandes entreprises, ou de PME locales notamment au sein de clubs de mécènes ;
- ♦ L'attribution d'aides sur les fonds propres de la Fondation ou grâce à des partenariats avec des collectivités publiques et l'état dans le cadre des jeux de la mission patrimoine et des successions en déshérence ;
- ♦ La délivrance d'un label permettant, sous certaines conditions, aux propriétaires privés de patrimoine non protégé de déduire de leur revenu global les dépenses d'entretien et de réparation de leurs immeubles patrimoniaux ;
- ♦ La valorisation et la défense du patrimoine, notamment grâce au soutien des adhérents.

I – Le compte de résultat

Le total des produits s'établit en 2025 à 177 494 k€ contre 150 314 k€ en 2024 et le total des charges à 130 216 k€ contre 147 760 k€ en 2024. Retraités de la collecte pour Notre-Dame de Paris, le total des produits et le total des charges sont en augmentation et s'établissent respectivement à 162 381 k€ (+ 31 %), et à 115 143 k€ (+ 6 %).

Les comptes de l'exercice 2025 présentent un résultat net excédentaire de 47 278 k€ contre 2 554 k€ en 2024. L'augmentation s'explique essentiellement par le premier versement reçu d'un montant de 47,5 M€ relatif à un legs exceptionnel en provenance de l'étranger. Le périmètre propre de la Fondation est en excédent de 47 313 k€ et celui des fondations abritées est en déficit de 35 k€.

1. Les produits d'exploitation (ou ressources inscrites au compte de résultat)

En 2025, les produits d'exploitation sont en augmentation. Ils sont de 164 428 k€ contre 137 973 k€ en 2024 (+ 19 %). Retraités du projet Notre-Dame et du legs exceptionnels, ils augmentent de + 2,2 % à 102 116 k€ (contre 99 942 k€ en 2024).

a. Les dons, les mécénats et les contributions financières

Les dons et les mécénats totalisent 55 745 k€ contre 63 049 k€ en 2024 (- 12 %). En retraçant la collecte pour Notre-Dame, l'augmentation est de 21 %, ils atteignent 46 855 k€ (38 572 k€ en 2024).

46 855 k€ pour l'activité de la Fondation hors Notre-Dame de Paris, qui se décomposent de la façon suivante :

- ♦ 70 % sont issus des collectes auprès du grand public qui ont totalisé 32 641 k€ en 2025 contre 26 955 k€ en 2024, soit une augmentation de + 21 %. Les Français confirment leur attachement et leur générosité en faveur de la sauvegarde du patrimoine. La collecte nationale en faveur du patrimoine religieux des villages de France, annoncée par le président de la République à l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2023, a totalisé 1 727 k€ en 2025 (fin de l'avantage fiscal exceptionnel de 75 % de réduction sur le revenu au 31 décembre 2025). Les dons en ligne sur le site internet "fondation-patrimoine.org" sont en croissance, et représentent 53 % des montants collectés en 2025 (47 % en 2024) et 69 % en nombre (62 % en 2024).
- ♦ 30 % sont issus des mécénats et contributions financières (14 214 k€ en 2025 contre 11 617 k€ en 2024 soit + 22 %). Le mécénat des grandes entreprises est en augmentation : 7 658 k€ contre 5 376 k€, soit + 42 %. Les dons des clubs de mécènes locaux (PME) restent dynamiques, à 1 286 k€ contre 1 207 k€ en 2024, soit + 6,6 %.

8 891 k€ pour Notre-Dame de Paris

Les produits reçus annuellement dépendent du montant des appels de fonds par l'établissement public chargé de la restauration et de la conservation de Notre-Dame de Paris.

Sont comptabilisés à l'actif du bilan des produits à recevoir pour 14 803 k€ (contre 23 694 k€ en 2024), qui résultent des conventions signées avec les entreprises et fondations mécènes et qui prévoient le versement de sommes fermes et définitives dans les années à venir.

b. Les jeux Mission Patrimoine

Depuis 2018, l'article 90 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative affecte à la Fondation du patrimoine le prélèvement de l'État sur les sommes mises sur les jeux de tirage et de grattage organisés par FDJ UNITED (ex Française des Jeux) et dédiés au patrimoine. Le produit des tirages du loto et des jeux de grattage Mission Patrimoine abonde les produits d'exploitation.

Pour sa huitième édition, huit tirages de loto "Mission Patrimoine" ont été organisés en septembre 2025. Le jeu de grattage "Mission Patrimoine" a été distribué fin août dans les points de vente FDJ UNITED et en ligne. Les ressources perçues par la Fondation du patrimoine au titre des jeux commercialisés en 2025 sont en augmentation et s'élèvent à 29 168 k€ (contre 26 466 k€ en 2024).

c. Les successions en déshérence

La Fondation du patrimoine est attributaire, par la loi, de 75 % des successions en déshérence gérées par l'État (Direction Nationale d'Interventions Domaniales). Cette ressource augmente en 2025, à 12 297 k€ (contre 12 019 k€ en 2024).

d. Les subventions publiques et locales

Les subventions publiques provenant notamment des collectivités territoriales sont en diminution à 5 640 k€ (6 865 k€ en 2024, soit - 17,8 %). En 2024, la fondation a bénéficié d'une

subvention exceptionnelle de l'État, en faveur des métiers d'arts (1 M€). L'ancrage territorial de la Fondation se renforce, et d'autre part, les institutions publiques locales soutiennent avec constance les projets menés par la Fondation du patrimoine.

e. Les legs

Le produit des legs est en forte augmentation et atteint 49 088 k€ en 2025 (contre 4 036 k€ en 2024). Cette hausse s'explique en partie par le premier versement reçu d'un montant de 47,5 M€ relatif à un legs exceptionnel en provenance de l'étranger. Les produits de ce legs sont comptabilisés à réception des fonds et l'actif net successoral est en cours d'évaluation.

f. Les cotisations des adhérents

Le montant des cotisations d'adhésions est en augmentation : 1 333 k€ contre 1 183 k€ en 2024. Le nombre d'adhérents en 2025 était de 6 175, dont 68 % sont des collectivités (au nombre de 4 577), essentiellement des communes. Les particuliers représentent 27 % des adhérents.

g. Les ventes

Les ventes sont réalisées dans le cadre de levée de fonds et totalisent 61 k€ (contre 124 k€ en 2024). Rentrent aussi dans cette catégorie les loyers perçus sur des biens légués et destinés à être vendus (58 k€ en 2024).

2. Les charges d'exploitation (ou emplois inscrits au compte de résultat)

Les charges d'exploitation passent de 147 546 k€ en 2024 à 130 129 k€ en 2025 (soit une diminution de 1 %). Retraitées de la collecte pour Notre-Dame, ces charges augmentent de 5,8 % passant de 108 709 k€ en 2024 à 115 056 k€ en 2025.

Les charges sont classées principalement en trois destinations :

- ♦ Les projets soutenus et les charges des missions sociales. Ce poste comprend les projets soutenus par la Fondation ainsi que certains coûts directs liés à ces missions comme les frais de personnels directs ou les fournitures ou services extérieurs. Il s'élève à 112 911 k€ en 2025.
- ♦ Les frais liés à la recherche de fonds regroupent tous les frais d'appel à la générosité du public ainsi que les recherches de subventions ou d'autres concours publics. Ces frais s'élèvent à 3 136 k€ en 2025, soit 3,3 % des ressources récoltées auprès du public. Après retraitement du legs exceptionnel, ces frais représentent 6,5 % des ressources récoltées auprès du public.
- ♦ Les frais de fonctionnement comprennent les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité selon la typologie définie par l'Autorité des normes comptables (ANC). Ces frais s'élèvent à 9 838 k€ en 2025.

L'essentiel de ces charges sont les projets soutenus : 90 % en 2025.

3. L'activité liée aux fonds dédiés

L'utilisation des fonds dédiés antérieurs passe de 22 459 k€ à 9 391 k€. Il s'agit des ressources collectées par le passé et affectées aux projets en 2025.

Les engagements à réaliser sur ressources affectées passent de 4 393 k€ à 3 974 k€ en 2025. Leur dénomination dans les comptes est "report en fonds dédiés".

4. Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 34 299 k€ (contre - 9 572 k€ en 2024), en lien avec le financement de certains projets par les produits financiers.

5. Le résultat financier

Le résultat financier est constitué de :

- ♦ 13 067 k€ de produits financiers dont 980 k€ issus d'une donation temporaire d'usufruit (contre 12 341 k€ en 2024) ; la centralisation de la trésorerie permet l'optimisation des placements aux meilleurs taux offerts par le marché.
- ♦ 87 k€ de moins-values latentes (contre 204 k€ en 2024).

Les placements financiers à la date de clôture du 31 décembre 2025 sont répartis entre les comptes à terme et les comptes sur livret (pour 96 % des placements).

Le rendement total connu à la date d'écriture du présent rapport est de 3,92 % en 2025. Le 31 janvier 2019, le conseil d'administration a adopté la stratégie suivante : "la politique de placement répond à un objectif de préservation du capital, nécessitant de détenir des actifs sur le long terme afin de privilégier leur composante rendement et de limiter les risques liés aux fluctuations des marchés financiers".

Des comptes dédiés à la Mission Patrimoine et à la collecte pour Notre-Dame ont été ouverts dans plusieurs établissements bancaires. Ces comptes sont distincts des comptes bancaires centralisés mis en place par la Fondation du patrimoine. Ils sont constitués de comptes courants, de comptes à terme et de comptes sur livret, sans risque en capital.

6. Le résultat

L'année se conclut sur un résultat net de 47 278 k€ en 2025, contre 2 554 k€ en 2024. Ce résultat s'explique par premier versement reçu d'un montant de 47,5 M€ relatif à un legs exceptionnel en provenance de l'étranger. Les produits de ce legs seront affectés les prochaines années aux missions de la Fondation ainsi qu'à sa modernisation.

II- Le bilan

Le total du bilan s'établit à 452 413 k€ contre 396 419 k€ fin 2024.

1. L'actif

L'actif immobilisé passe de 5 547 k€ à 5 514 k€ dont 384 k€ de biens reçus par legs destinés à être cédés.

Le poste "autres créances" comprend les subventions accordées par les mécènes et les collectivités territoriales au profit d'actions menées par la Fondation dans le cadre de ses missions sociales et de son fonctionnement et les charges constatées d'avance. Au 31 décembre 2025, le poste correspond principalement aux mécénats et contributions financières, fermes et définitifs pour 44 380 k€ (dans le cadre de la restauration de Notre-Dame de Paris pour un total de 14 803 k€).

La trésorerie brute (valeurs mobilières de placements et disponibilités confondues) passe de 322 275 k€ à 391 109 k€, dont 10 904 k€ de placements pour Notre-Dame (produits bancaires, sans aucun risque en capital).

2. Le passif

Au passif, les dettes sur projets patrimoine (engagements pris sur projets restant dus) augmentent de 26 132 k€ et les dettes sur fonds dédiés diminuent de 5 417 k€. Au 31 décembre 2025, les dettes de la fondation totalisent un montant de 340 981 k€ et sont intégralement couvertes par la trésorerie brute et les produits à recevoir.

Les mécénats conclus sur une période pluriannuelle constituent des produits constatés d'avance, pour la part des produits rattachables aux exercices futurs. Ils s'élèvent à 37 203 k€ fin 2025, dont 14 803 k€ contractualisés pour la restauration de Notre-Dame de Paris.

Les fonds propres s'élèvent à 82 476 k€ fin 2025 contre 335 098 k€, dont 7 549 € correspondent à la dotation actualisée de la Fondation (hors fondations abritées) au 31 décembre 2025. Les fondations abritées ont des fonds propres de 3 455 k€, dont 2 500 k€ proviennent de la dotation d'une seule fondation abritée.

III- Les perspectives pour 2026

Pour ses 30 ans, la Fondation du patrimoine entend amplifier ses actions à travers ses trois axes d'actions principaux :

- ♦ TRANSMETTRE d'une génération à l'autre le patrimoine, mais aussi le goût de l'engagement en renforçant son réseau de bénévoles avec le recrutement et la fidélisation de jeunes bénévoles dans le cadre de missions temporaires et événementielles. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif d'être soutenus par 2 000 bénévoles à l'horizon 2027.
- ♦ OUVRIR le patrimoine à tous, à travers des initiatives pour le grand public. La Fondation du patrimoine lancera une expérimentation de "Sésame Patrimoine", une solution innovante de serrures connectées destinée à améliorer la sécurité et l'accès aux édifices religieux. La Fondation du patrimoine accompagnera surtout le lancement d'un grand projet structurant à travers la création du "Pass Patrimoine" devant permettre à tout détenteur de ce Pass d'accéder à des centaines de sites patrimoniaux en France.
- ♦ PARTAGER la valeur patrimoniale d'un monument et son rôle dans l'animation des territoires, en lançant un programme dédié aux théâtres. La préservation et la valorisation de ce patrimoine culturel participent pleinement à l'attractivité et au dynamisme de nos régions.

02 Comptes annuels 2025

Le bilan, le compte de résultat, le compte de résultat par origine et destination et le compte d'emploi des ressources, afférents à l'exercice 2025, sont extraits des comptes annuels 2025 qui font l'objet d'une certification sans réserve de la part de MAZARS - M. Jérôme Eustache, Associé, Commissaire aux comptes.

L'intégralité des comptes annuels et le rapport du Commissaire aux comptes sont consultables sur le site Internet du journal officiel.

Bilan

| ACTIF | Exercice N | | Exercice N-1 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------|--------------------|
| | Brut | Amortissements et dépréciations (à déduire) | |
| Frais d'établissement (I) | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | |
| Immobilisations incorporelles | 628 675 | 560 116 | 889 515 |
| Frais de développement | | | |
| <i>Donations temporaires d'usufruit</i> | - | - | 811 973 |
| Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires | 628 675 | 560 116 | 77 542 |
| Immobilisations incorporelles en cours, avancées et acomptées | | | |
| Immobilisations corporelles | 6 739 395 | 2 422 957 | 4 544 622 |
| Terrains | | | |
| Constructions | 5 251 119 | 1 097 087 | 4 298 438 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 1 488 276 | 1 325 870 | 246 185 |
| Immobilisations corporelles en cours, avancées et acomptées | - | - | - |
| <i>Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i> | 383 726 | - | 95 000 |
| Immobilisations financières | 745 284 | - | 18 259 |
| Participations | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | |
| Autres titres immobilisés | | | |
| Prêts | 745 284 | | 18 259 |
| Autres immobilisations financières | | | |
| Total II | 8 497 060 | 2 983 072 | 5 514 008 |
| ACTIF CIRCULANT | | | |
| Stocks et en-cours | | | |
| Créances | 55 790 221 | - | 68 596 558 |
| Créances clients, <i>usagers</i> et comptes rattachés | | | |
| <i>Créances reçues par legs ou donation</i> | 282 133 | | 385 768 |
| Autres créances | 44 380 546 | | 56 448 559 |
| Charges constatées d'avance | 11 127 542 | | 11 762 231 |
| Valeurs mobilières de placement | 11 328 756 | 920 089 | 9 212 281 |
| Instruments financiers à terme et jetons détenus | 295 357 649 | | 241 124 416 |
| Disponibilités | 85 342 874 | | 71 938 211 |
| Total III | 447 819 500 | 920 089 | 390 871 466 |
| Frais d'émission des emprunts (IV) | | | |
| Primes de remboursement des emprunts (V) | | | |
| Écarts de conversation et différences d'évaluation Actif (VI) | | | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI) | 456 316 580 | 3 903 161 | 396 418 863 |

| PASSIF | Exercice N | | Exercice N-1 |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| | | | |
| FONDS PROPRES | | | |
| Fonds propres sans droit de reprise | 10 980 484 | | 10 730 992 |
| <i>Fonds propres statutaires</i> | 7 795 678 | | 7 745 678 |
| <i>Fonds propres complémentaires</i> | 3 184 806 | | 2 985 314 |
| Fonds propres avec droit de reprise | | | |
| <i>Fonds propres statutaires</i> | | | |
| <i>Fonds propres complémentaires</i> | | | |
| Écarts de réévaluation | | | |
| Réserves | 9 325 672 | | 9 134 558 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | | |
| <i>Réserves pour projet de l'entité</i> | | | |
| Autres | 9 325 672 | | 9 134 558 |
| Report à nouveau | 14 766 508 | | 12 603 038 |
| <i>Excédent ou déficit de l'exercice</i> | 47 278 241 | | 2 554 076 |
| Situation nette (sous total) | 82 350 905 | | 35 022 664 |
| <i>Fonds propres comptables</i> | 125 000 | | 75 000 |
| Subventions d'investissement | | | |
| Provisions réglementées | | | |
| Total I | 82 475 905 | | 35 097 664 |
| FONDS REPORTÉS ET DEDIES | | | |
| <i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i> | 665 859 | | 1 292 741 |
| <i>Fonds dédiés</i> | 28 100 808 | | 33 518 075 |
| Total II | 28 766 667 | | 34 810 816 |
| PROVISIONS | | | |
| Provisions pour risques | | | |
| Provisions pour charges | 190 269 | | 434 701 |
| Total III | 190 269 | | 287 506 |
| DETTES | | | |
| Emprunts obligatoires et assimilés | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | | |
| Emprunts et dettes financières diverses | | | |
| Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés | 2 397 249 | | 2 581 210 |
| <i>Dettes des legs ou donations</i> | | | |
| Dettes fiscales et sociales | | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 1 828 172 | | 1 626 192 |
| Autres dettes | 299 552 474 | | 273 420 693 |
| Produits constatés d'avance | 37 202 684 | | 48 160 081 |
| Total IV | 340 980 579 | | 325 788 176 |
| Écarts de conversation et différences d'évaluation Passif (V) | | | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) | 452 413 419 | | 396 418 863 |

Compte de résultat

| COMPTE DE RESULTAT | Exercice N | Exercice N-1 |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| Cotisations | 1 332 656 | 1 183 344 |
| Ventes de biens et services | 92 418 | 222 487 |
| Ventes de biens | 23 856 | 32 169 |
| <i>dont ventes de dons en nature</i> | 585 | 15 377 |
| Ventes de prestations de services | 68 562 | 190 318 |
| <i>dont parrainages</i> | 4 000 | - |
| Produits de tiers financeurs | 151 939 481 | 112 527 005 |
| Concours publics et subventions d'exploitation | 47 105 671 | 45 350 722 |
| Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable | - | 90 937 |
| Ressources liées à la générosité du public | 92 345 761 | 42 017 303 |
| <i>Dons manuels</i> | 30 701 354 | 24 019 575 |
| <i>Mécénats</i> | 12 556 076 | 13 961 596 |
| <i>Legs, donations et assurances-vie</i> | 49 088 330 | 4 036 132 |
| Contributions financières | 12 488 049 | 25 068 043 |
| Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions | 531 938 | 486 243 |
| Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | | |
| Utilisations des fonds dédiés | 9 391 189 | 22 459 353 |
| Autres produits | 1 140 052 | 1 094 950 |
| Total I | 164 427 733 | 137 973 382 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| Achats de marchandises | 73 109 | 55 235 |
| Variation de stock | | |
| Autres achats et charges externes | 9 466 743 | 8 419 905 |
| <i>Aides financières</i> | 107 823 483 | 126 933 477 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 724 475 | 623 985 |
| Salaires | 5 447 886 | 4 845 592 |
| Cotisations sociales | 2 345 922 | 1 951 197 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations | 269 542 | 292 536 |
| Dotations aux provisions | | 25 377 |
| Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées | | |
| <i>Reports en fonds dédiés</i> | 3 973 921 | 4 393 379 |
| Autres charges | 3 812 | 5 151 |
| Total II | 130 128 895 | 147 545 834 |
| 1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | 34 298 838 | 9 572 453 |

| COMPTE DE RESULTAT | Exercice N | Exercice N-1 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| De participation | | |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | 13 066 733 | 12 340 945 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | |
| Reprises sur dépréciations et provisions | - | - |
| Différences positives de change | | |
| Produits des immobilisations financières cédées | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie | | |
| Total III | 13 066 733 | 12 340 945 |
| CHARGES FINANCIERES | | |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 87 287 | 203 817 |
| Intérêts et charges assimilés | 43 | |
| Différences négatives de change | | |
| Valeurs comptables des immobilisations financières cédées | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie | | |
| Total IV | 87 330 | 203 817 |
| 2. RESULTAT FINANCIER (III-IV) | 12 979 402 | 12 137 127 |
| 3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV) | 47 278 241 | 2 564 675 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS (V) | - | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI) | - | 10 599 |
| 4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) | - | 10 599 |
| Participation des salariés aux résultats (VII) | | |
| Impôts sur les bénéfices (VIII) | - | - |
| Total des produits (I + III + V) | 177 494 466 | 150 314 327 |
| Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII) | 130 216 225 | 147 760 251 |
| EXCEDENT OU DEFICIT | 47 278 241 | 2 554 076 |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | |
| Dons en nature | | 1 553 099 |
| Prestations en nature | 2 737 954 | 1 878 159 |
| Bénévolat | 15 413 360 | 13 709 212 |
| TOTAL | 18 151 314 | 17 140 470 |
| CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | |
| Secours en nature | | 1 553 099 |
| Mises à disposition gratuite de biens | 29 251 | 31 581 |
| Prestations en nature | 2 708 703 | 1 846 578 |
| Personnel bénévole | 15 413 360 | 13 709 212 |
| TOTAL | 18 151 314 | 17 140 470 |

Compte de résultat par origine et destination

| A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION | Exercice N | | Exercice N-1 | |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------|
| | TOTAL | Dont générosité du public | TOTAL | Dont générosité du public |
| PRODUITS PAR ORIGINE | | | | |
| 1 - PRODUITS LIES À LA GENEROSITE DU PUBLIC | 95 985 521 | 95 985 521 | 45 066 001 | 45 066 001 |
| 1.1 Cotisations sans contrepartie | 1 332 656 | 1 332 656 | 1 183 344 | 1 183 344 |
| 1.2 Dons, legs et mécénat | 92 345 761 | 92 345 761 | 42 017 303 | 42 017 303 |
| - Dons manuels | 30 701 354 | 30 701 354 | 24 019 575 | 24 019 575 |
| - Legs, donations et assurances-vie | 49 088 330 | 49 088 330 | 4 036 132 | 4 036 132 |
| - Mécénat | 12 556 076 | 12 556 076 | 13 961 596 | 13 961 596 |
| 1.3 Autres produits liés à la générosité du public | 2 307 105 | 2 307 105 | 1 865 354 | 1 865 354 |
| 2 - PRODUITS NON-LIES À LA GENEROSITE DU PUBLIC | 24 480 146 | | 36 952 008 | |
| 2.1 Cotisations avec contrepartie | | | | |
| 2.2 Parrainage des entreprises | 4 000 | | | |
| 2.3 Contributions financières sans contrepartie | 12 488 049 | | 25 158 980 | |
| 2.4 Autres produits non liés à la générosité du public | 11 988 097 | | 11 793 028 | |
| 3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS | 47 105 671 | | 45 350 722 | |
| Concours publics | 41 465 194 | | 38 485 250 | |
| Produits du Loto patrimoine | 29 167 991 | | 26 466 381 | |
| Successions en déshérence | 12 297 203 | | 12 018 869 | |
| Subventions | 5 640 477 | | 6 865 472 | |
| 4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS | 531 938 | - | 486 243 | - |
| 5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS | 9 391 189 | 7 084 251 | 22 459 353 | 18 337 040 |
| Total | 177 494 466 | 103 069 772 | 150 314 327 | 63 403 041 |
| CHARGES PAR DESTINATION | | | | |
| 1 - MISSIONS SOCIALES | 112 910 850 | 52 414 214 | 131 643 312 | 55 519 422 |
| 1.1 Réalisées en France | 112 910 850 | 52 414 214 | 131 643 312 | 55 519 422 |
| - Actions réalisées par l'organisme | 112 910 850 | 52 414 214 | 131 643 312 | 55 519 422 |
| - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France | | | | |
| 1.1 Réalisé à l'étranger | - | - | - | - |
| 2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS | 3 136 310 | 2 322 568 | 4 036 070 | 3 406 125 |
| 2.1 Frais d'appel à la générosité du public | 2 322 568 | 2 322 568 | 3 406 125 | 3 406 125 |
| 2.2 Frais de recherche d'autres ressources | 813 742 | | 629 945 | |
| 3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT | 9 838 315 | 1 780 649 | 7 165 759 | 1 502 357 |
| 4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS | 356 830 | | 521 730 | |
| 5 - IMPOT SUR LES BENEFICES | - | | - | |
| 6 - REPORTS EN FOND DEDIES DE L'EXERCICE | 3 973 921 | 1 878 100 | 4 393 379 | 2 677 931 |
| Total | 130 216 225 | 58 395 531 | 147 760 251 | 63 105 835 |
| EXCEDENT OU DEFICIT | 47 278 241 | 44 674 241 | 2 554 076 | 297 206 |

| B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | Exercice N | | Exercice N-1 | |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|---------------------------|
| | TOTAL | Dont générosité du public | TOTAL | Dont générosité du public |
| PRODUITS PAR ORIGINE | | | | |
| 1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC | 18 151 314 | 18 151 314 | 17 140 470 | 17 140 470 |
| Bénévolet | 15 413 360 | 15 413 360 | 13 709 212 | 13 709 212 |
| Prestations en nature | 2 737 954 | 2 737 954 | 1 878 159 | 1 878 159 |
| Dons en nature | - | - | 1 553 099 | 1 553 099 |
| 2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC | - | - | - | - |
| 3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE | - | - | - | - |
| Prestations en nature | - | - | - | - |
| Dons en nature | - | - | - | - |
| Total | 18 151 314 | 18 151 314 | 17 140 470 | 17 140 470 |
| CHARGES PAR DESTINATION | | | | |
| 1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES | 8 218 739 | 8 218 739 | 8 936 896 | 8 936 896 |
| Réalisées en France | 8 218 739 | 8 218 739 | 8 936 896 | 8 936 896 |
| Réalisées à l'étranger | | | | |
| 2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE EN FONDS | 8 010 011 | 8 010 011 | 7 198 649 | 7 198 649 |
| 3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT | 1 922 563 | 1 922 563 | 1 004 924 | 1 004 924 |
| Total | 18 151 314 | 18 151 314 | 17 140 470 | 17 140 470 |

Compte d'emploi des ressources

| EMPLOIS PAR DESTINATION | EXERCICE N | EXERCICE N-1 | RESSOURCES PAR ORIGINE | EXERCICE N | EXERCICE N-1 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| EMPLOIS DE L'EXERCICE | | | RESSOURCES DE L'EXERCICE | | |
| 1 - MISSIONS SOCIALES | 52 414 214 | 55 519 422 | 1 - RESSOURCES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC | 95 985 521 | 45 066 001 |
| 1.1 Réalisées en France - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France | 52 414 214 52 414 214 | 55 519 422 55 519 422 | 1.1 Cotisations sans contrepartie | 1 332 656 | 1 183 344 |
| 1.2 Réalisées à l'étranger - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger | - | - | 1.2 Dons, legs et mécénats - Dons manuels - Legs, donation et assurances-vie - Mécénats | 92 345 761 30 701 354 49 088 330 12 556 076 | 42 017 303 24 019 575 4 036 132 13 961 596 |
| 2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS | 2 322 568 | 3 406 125 | 1.3 Autres ressources liées à la générosité du public | 2 307 105 | 1 865 354 |
| 2.1 Frais d'appel à la générosité du public | 2 322 568 | 3 406 125 | | | |
| 2.2 Frais de recherche d'autres ressources | - | - | | | |
| 3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT | 1 780 649 | 1 502 357 | TOTAL DES RESSOURCES | 95 985 521 | 45 066 001 |
| 4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS | - | - | 2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS | - | - |
| 5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE | 1 878 100 | 2 677 931 | 3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS | 7 084 251 | 18 337 040 |
| EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE | 44 674 241 | 297 206 | DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE | | |
| TOTAL | 103 069 772 | 63 408 041 | TOTAL | 103 069 772 | 63 408 041 |
| | | | RESSOURCES REPORTEES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES) | 1 790 898 | 1 493 693 |
| | | | (+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public | 44 674 241 | 297 206 |
| | | | (-) Investissements et (+) désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice | - | - |
| | | | RESSOURCES REPORTEES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES) | 46 465 139 | 1 790 898 |

| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | EXERCICE N | EXERCICE N-1 | RESSOURCES DE L'EXERCICE | EXERCICE N | EXERCICE N-1 |
|-------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| EMPLOIS DE L'EXERCICE | | | 1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC | 18 151 314 | 17 140 470 |
| 1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES | 8 218 739 | 8 936 896 | Bénévolet | 15 413 360 | 13 709 212 |
| Réalisées en France | 8 218 739 | 8 936 896 | Prestations en nature | 2 737 954 | 1 878 159 |
| Réalisées à l'étranger | - | - | Dons en nature | 0 | 1 563 099 |
| 2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS | 8 010 011 | 7 198 649 | | | |
| 3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT | 1 922 563 | 1 004 924 | | | |
| TOTAL | 18 151 314 | 17 140 470 | TOTAL | 18 151 314 | 17 140 470 |

Pour mémoire, rappel du tableau relatif au fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

| FONDS DEBIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC | EXERCICE N | EXERCICE N-1 |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| FONDS DEBIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE | 18 588 820 | 34 247 929 |
| (-) Utilisation | 7 084 251 | 18 337 040 |
| (+) Report | 1 878 100 | 2 677 931 |
| (+/-) correction suite changement de règlement comptable | - | - |
| FONDS DEBIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE | 13 352 670 | 18 588 820 |

FONDATION



DU
PATRIMOÏNE

Fondation du patrimoine

153 bis, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Tél : 01 70 48 48 00 - info@fondation-patrimoine.org

Fondation reconnue d'utilité publique ♦ Loi du 2 juillet 1996 ♦ Siren 413 812 827

www.fondation-patrimoine.org